

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers collègues,

Chez Biogen, notre mission est d'être pionniers de la science innovante, d'offrir de nouveaux médicaments, de transformer la vie des patients et de créer de la valeur pour nos actionnaires et nos collectivités. Nous appliquons une connaissance approfondie de la biologie humaine et tirons parti de différentes modalités pour mettre au point des traitements inédits ou des thérapies qui donnent des résultats supérieurs. Pour remplir cette mission, nous devons nous conformer aux normes les plus élevées en matière de conduite commerciale et professionnelle.

L'éthique et la conformité font partie intégrante de la culture de Biogen. Les Essentiels de la culture Biogen mettent en avant l'éthique comme principe directeur fondamental. C'est notre engagement inébranlable à agir avec la plus grande intégrité les uns envers les autres et envers tous ceux qui nous font confiance. Le Code de conduite professionnelle de Biogen décrit notre mode de fonctionnement et guide les décisions que nous prenons pour soutenir notre mission. Il sert de base aux normes écrites de notre entreprise, chacune d'entre elles fournissant des conseils et des orientations supplémentaires sur des domaines de conduite spécifiques.

Chacun d'entre nous joue un rôle important dans le respect de notre Code. Il s'agit notamment de s'exprimer en cas d'inquiétude concernant des violations potentielles ou réelles du Code ou de la politique. Un élément essentiel de la culture d'expression de Biogen est notre engagement à protéger notre personnel contre les représailles : toute plainte pour représailles sera prise au sérieux et fera l'objet d'une enquête approfondie.

Je vous encourage à prendre le temps de lire notre Code et à l'utiliser comme un guide pour votre comportement quotidien. N'oubliez pas que le Code est un document évolutif auquel nous pouvons revenir chaque fois que nous cherchons la bonne voie à suivre.

Christopher A. Viehbacher
Président-directeur général



SOMMAIRE

UN MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR

GÉNÉRAL

LA CULTURE BIOGEN

Notre Mission

Notre culture

Notre credo

NOUS SUIVONS NOTRE CODE

But du Code

Qui est concerné par notre Code ?

Qu'arrive-t-il en cas de non-conformité ?

Naviguer dans le Code

NOS RESPONSABILITÉS

Nous sommes tous responsables

Responsabilités particulières des responsables

Nous prenons des décisions éthiques

Nous nous exprimons

NOUS RESPECTONS LES PATIENTS

Les patients sont notre priorité.

Nous avons des interactions appropriées avec les patients et les organisations de défense des patients

Nous protégeons la vie privée des patients

Nous livrons des produits sûrs et de grande qualité

Nous nous engageons en faveur de la bioéthique et d'une recherche clinique saine

NOUS RESPECTONS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Nous prenons soin de nos clients

20

Nous avons des interactions appropriées avec les professionnels de santé

21

Nous sommes honnêtes dans nos pratiques de marketing

22

NOUS TRAVAILLONS EN ÉQUIPE

Le respect permet de constituer des équipes performantes

24

Nous protégeons les droits de l'homme.

25

Nous adoptons la diversité et l'inclusion.

26

Nous maintenons un lieu de travail exempt de harcèlement

27

Nous favorisons l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

28

NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS COLLECTIVITÉS

Nous sommes une entreprise exemplaire

30

Nous promouvons le développement durable

31

Nous protégeons la vie privée et les informations confidentielles

32

Nous offrons un lieu de travail sécurisé

34

Nous offrons un environnement de travail sain et sécurisé

35

NOUS SOMMES ÉQUITABLES ET HONNÈTES

Nous communiquons de manière transparente

37

Nous entretenons des partenariats commerciaux solides

37

Nous traitons correctement la veille stratégique et les informations confidentielles,

38

Publications complètes, précises et opportunes et dossiers commerciaux

39

Nous créons et gérons les dossiers de manière responsable

40

NOUS SOMMES TRANSPARENTS ET ÉTHIQUES

Nous coopérons avec les organismes de réglementation

42

Nous empêchons la corruption et les pots-de-vin

43

Nous nous engageons dans des pratiques commerciales équitables

44

Nous pratiquons le commerce international en toute légalité

45

Nous nous impliquons de manière responsable dans le processus politique.

47

NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS ET LES RESSOURCES

Nous traitons les informations sensibles avec soin

49

Nous respectons toutes les lois sur le délit d'initié

50

Nous utilisons les actifs de l'entreprise de manière éthique

51

Nous protégeons la propriété intellectuelle

52

Nous communiquons avec le public uniquement lorsque c'est autorisé

53

NOUS NE COMPROMETTONS JAMAIS NOTRE INTÉGRITÉ

Nous traitons la question des conflits d'intérêts

55

Nous respectons les règles en matière de cadeaux et d'hospitalité

56

Conformité aux lois, réglementations et normes

57

Nous respectons nos normes écrites

58



LA CULTURE BIOGEN

La culture Biogen décrit la mission et les comportements qui constituent la base du futur de Biogen. Elle trouve son origine dans la naissance de l'entreprise en 1978, lorsqu'un groupe de scientifiques accomplis et quelques investisseurs en capital-risque ont créé une nouvelle société axée sur les percées dans le domaine de la biologie.



Notre Mission

Biogen est une société de biotechnologie de premier plan qui fait œuvre de pionnier dans le domaine de la science innovante pour mettre au point de nouveaux médicaments, transformer la vie des patients et créer de la valeur pour les actionnaires et nos collectivités. Nous appliquons une connaissance approfondie de la biologie humaine et tirons parti de différentes modalités pour mettre au point des traitements inédits ou des thérapies qui donnent des résultats supérieurs. Notre approche consiste à prendre des risques audacieux, contrebalancés par le retour sur investissement, afin d'assurer une croissance à long terme.

Notre culture

Les cinq éléments essentiels de la culture sont les principes directeurs qui nous guident dans la *réalisation* de notre mission. Les trois premiers portent sur des domaines dans lesquels nous devons faire évoluer nos méthodes de travail pour réaliser notre ambitieuse mission et faire certaines choses différemment.

- **Pionniers** - Nous faisons progresser avec audace la science rigoureuse pour stimuler l'innovation en médecine.
- **Penser grand** - Nous sommes humbles et curieux, et nous intégrons les avancées externes et internes pour être compétitifs.
- **Obtenir des résultats** - Nous atteignons des performances élevées et avons un impact plus important en étant décisifs et orientés vers des solutions, tout en gérant efficacement les risques.

Les deux derniers éléments essentiels sont à la base de ce que nous sommes et s'appuient sur nos points forts.

- **Éthique** - Nous agissons avec la plus grande intégrité les uns envers les autres et envers tous ceux qui nous font confiance.
- **Inclusion** - Nous sommes ouverts, nous acceptons et exploitons les différences et nous traitons tout le monde avec soin et dignité.

Notre credo



Prendre soin en profondeur.



Atteindre l'excellence.

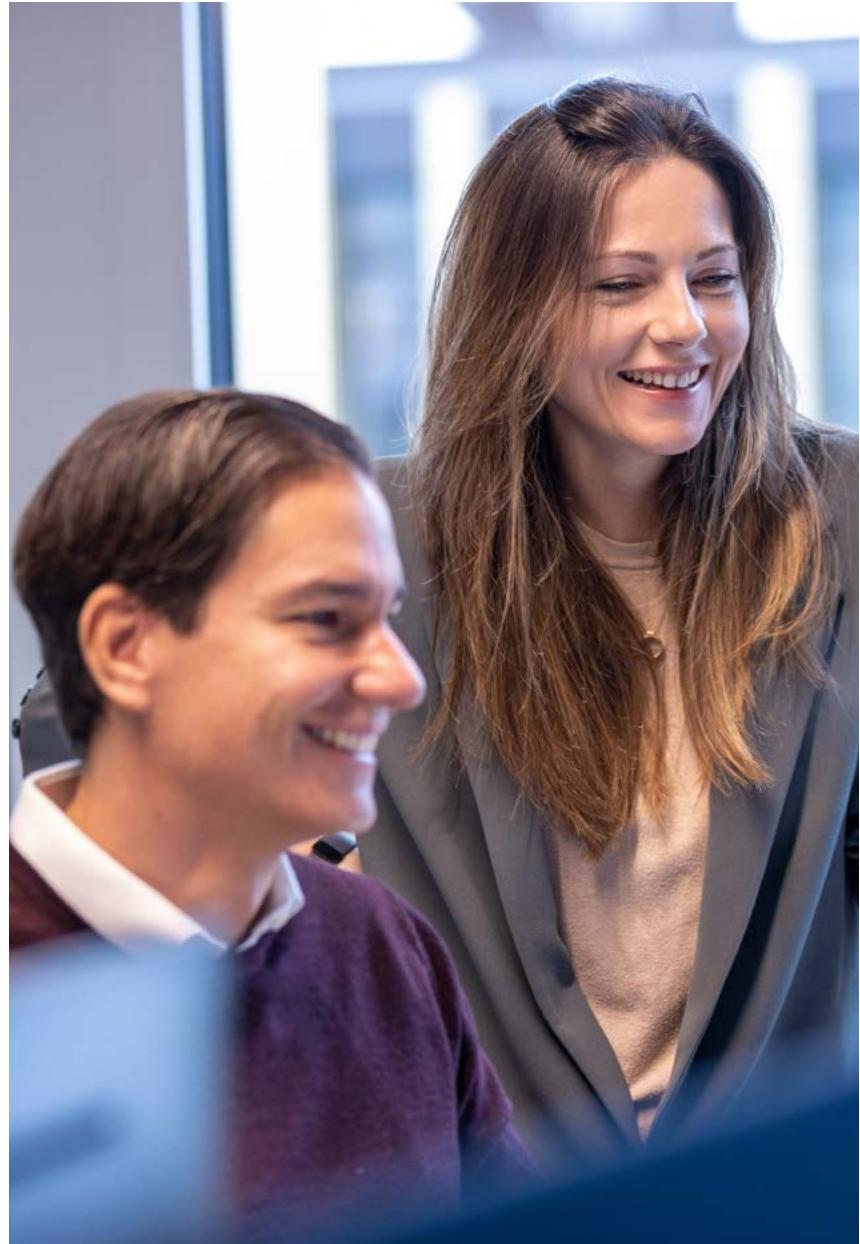


Changer des vies.

C'EST LA CULTURE BIOGEN.

NOUS SUIVONS NOTRE CODE





BUT DU CODE

Chez Biogen, nous respectons les normes de conduite professionnelle les plus strictes. En conséquence, toutes nos parties prenantes continuent de faire confiance à nos produits et à nos services. Notre Code de conduite décrit la manière dont nous mettons en œuvre nos principes culturels essentiels en mettant l'accent sur l'éthique. Il explique notre engagement à améliorer la vie des patients et à faire la différence dans le monde. Notre Code fournit également des conseils à nos employés et à tous ceux qui travaillent pour le compte de Biogen.

QUI EST CONCERNÉ PAR NOTRE CODE ?

Notre Code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs. Les partenaires commerciaux sont tenus de respecter les principes du Code.

LES PARTENAIRES COMMERCIAUX SONT LES SUIVANTS :

- joint-ventures
- agents, consultants et distributeurs
- fournisseurs et les sous-traitants
- prestataires indépendants
- travailleurs temporaires

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE NON-CONFORMITÉ ?

Enfreindre les lois et réglementations applicables ou le Code de conduite, ou encourager d'autres personnes à le faire, expose l'Entreprise qui est tenue responsable de ces déviations, et met en péril la réputation de l'entreprise, ainsi que la vôtre. La Société prendra les mesures disciplinaires appropriées contre tout employé ou collaborateur dont les actes constituent une infraction à ces politiques ou à toute autre politique de Biogen. En cas d'acte illégal, nous coopèrerons entièrement avec les autorités appropriées.

NAVIGUER DANS LE CODE

Notre Code de conduite professionnelle nous aide à prendre les bonnes décisions éthiques pour Biogen. Bien que notre Code ne puisse pas répondre à toutes les situations auxquelles nous pouvons être confrontés, il s'agit d'un outil qui nous aide à appliquer nos principes éthiques au travail.

Notre Code est divisé en sections qui mettent en évidence nos huit principes éthiques :

NOUS RESPECTONS LES PATIENTS

NOUS RESPECTONS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

NOUS TRAVAILLONS EN ÉQUIPE

NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS COLLECTIVITÉS

NOUS SOMMES ÉQUITABLES ET HONNÊTES

NOUS SOMMES TRANSPARENTS ET ÉTHIQUES

NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS ET LES RESSOURCES

NOUS NE COMPROMETTONS JAMAIS NOTRE INTÉGRITÉ

De nombreuses sections contiennent des exemples qui permettent d'appliquer les conseils du Code à des situations spécifiques auxquelles nous pouvons être confrontés :

 **VEILLEZ À** - Ce qu'il faut s'assurer de faire

 **ATTENTION À** - Ce qu'il faut savoir

 **AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION** - Exemples et définitions

Q&R NOTRE CODE EN ACTION - Scénarios de la vie réelle

EN SAVOIR PLUS

» Politiques et orientations mondiales de Biogen

FONCTIONNALITÉS PDF INTERACTIVES

NAVIGATION DANS LES CHAPITRES

Vous pouvez naviguer d'un chapitre à l'autre en cliquant sur les barres de couleur en haut de chaque page. Le chapitre sélectionné prend sa propre couleur lorsque vous le survolez avec votre curseur. 

NAVIGATION DANS LES PAGES

Vous pouvez naviguer d'une page à l'autre en cliquant sur ou en bas à gauche de la page.

SOMMAIRE

Vous pouvez revenir à la table des matières à tout moment en cliquant sur en bas à gauche de la page.

NOS RESPONSABILITÉS



NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES

Individuellement, et en tant que membres de l'équipe Biogen, nous sommes tous responsables de l'application de ces Principes éthiques au quotidien. Chacune de nos réussites doit être accomplie de manière éthique pour être une véritable réussite. Pour assumer nos responsabilités, nous devons tous :

- 
- Toujours agir au nom de la société de manière professionnelle, honnête et éthique.
 - Connaître et respecter notre Code, nos politiques et les lois et réglementations applicables.
 - Suivre toutes les formations requises dans les délais impartis.
 - **Signalez** rapidement les violations éventuelles de notre Code, de nos politiques et des lois et réglementations applicables à votre supérieur hiérarchique ou à l'une des ressources énumérées dans le présent Code.

N'oubliez pas : Aucun motif, y compris le désir d'atteindre des objectifs commerciaux, ne peut excuser la violation des lois, des réglementations, du Code ou des politiques.

RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES DES RESPONSABLES

Si vous occupez un poste de direction, vous devez assumer les responsabilités supplémentaires suivantes :

- Les responsables doivent donner l'exemple et agir selon les plus hautes normes éthiques de conduite professionnelle. Nous attendons d'eux qu'ils :
- Soient une ressource proactive pour les autres.
- Informent les employés et partenaires commerciaux de la manière dont le Code et les politiques s'appliquent à leur travail quotidien .
- Cherchent des occasions de discuter des problèmes éthiques et de résoudre les situations posant des problèmes d'ordre éthique avec les autres .
- Créent un environnement dans lequel la Compliance est reconnue et valorisée, et où chacun se sent à l'aide de poser des questions.
- Si vous supervisez des partenaires commerciaux externes, vous devez vérifier qu'ils comprennent leurs obligations en matière d'éthique et de Compliance.

NOUS PRENONS DES DÉCISIONS ÉTHIQUES

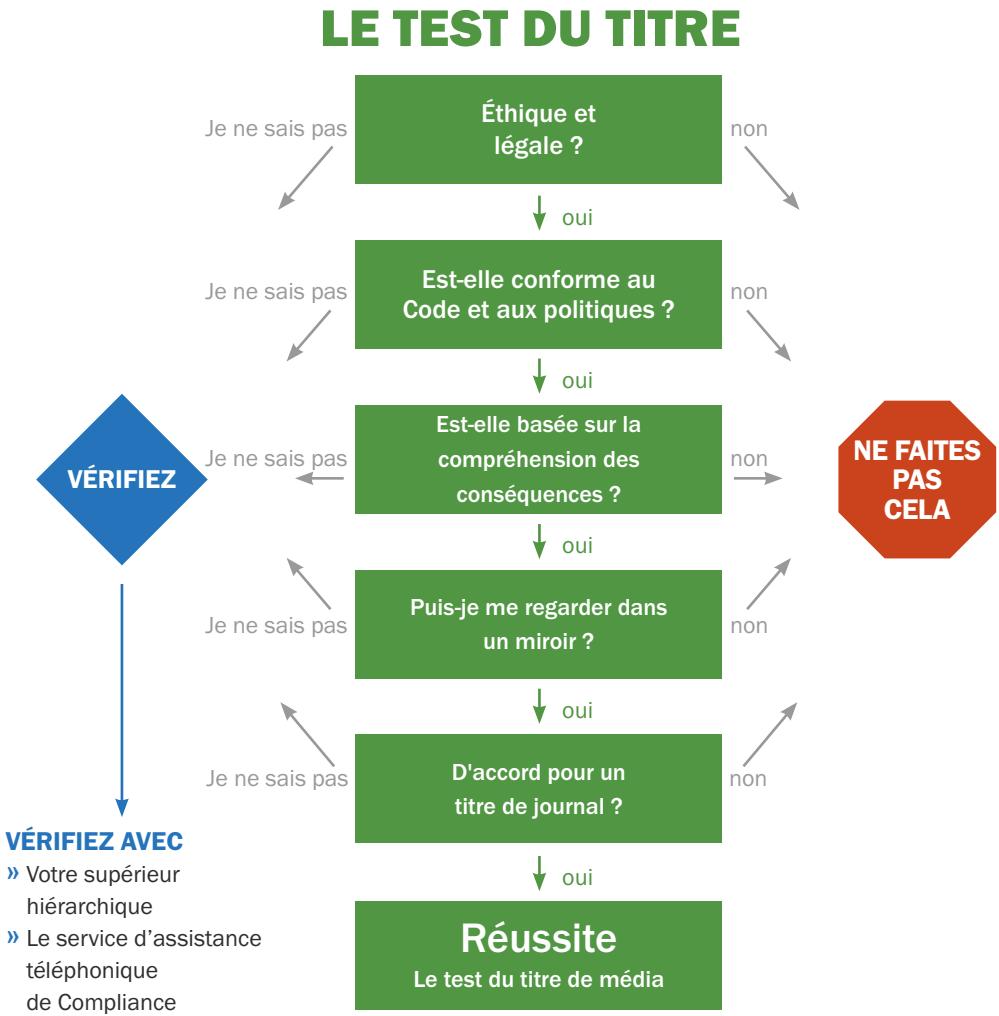
Il n'est pas toujours facile de prendre la bonne décision. Il y aura des moments où vous serez sous pression ou ne saurez pas quoi faire. N'oubliez jamais que lorsque vous devez faire un choix difficile, vous n'êtes pas seul. Vos collègues et votre direction sont là pour vous aider, et vous avez d'autres ressources vers lesquelles vous tourner, notamment notre Code, nos politiques, votre supérieur hiérarchique et les ressources citées dans le Code.

Lorsque vous êtes confronté à une décision difficile, posez-vous les questions suivantes :

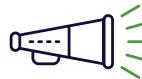
- Mon action est-elle éthique et légale ?
- Est-elle conforme au Code et aux politiques ?
- Est-elle fondée sur une compréhension approfondie des conséquences possibles ?
- Serai-je capable de me regarder dans la glace et d'être fier de ma décision (le test du miroir) ?
- Serais-je toujours d'accord avec la décision si elle était publiée dans le journal (test du titre) ?

Vous pouvez également utiliser le diagramme suivant pour réfléchir au bien-fondé et à l'impact de vos décisions et actions commerciales au nom de la société.

Avant d'agir au nom de l'entreprise, posez-vous la question : Que se passerait-il si mon action faisait l'objet d'un titre en première page d'un journal, d'une capture sur Internet ou d'un blog pharmaceutique de premier plan ?



NOUS PRENONS LA PAROLE



Où trouver de l'aide

Si vous voyez ou suspectez tout comportement illégal ou non-éthique, ou si vous vous demandez quelle attitude adopter dans une situation spécifique, il est de votre responsabilité de vous exprimer. Rappelez-vous qu'aucun problème ne peut être réglé si personne n'en fait part. Vous pouvez poser des questions et signaler des infractions éthiques ou légales potentielles via la ligne d'assistance. Mais avant tout, vous êtes invité à vous exprimer auprès de la personne avec qui vous êtes le plus à l'aise. Il peut s'agir :

- De votre directeur ou supérieur hiérarchique
- D'un autre dirigeant ou tout membre de l'équipe d'encadrement
- Du responsable de la Compliance
- Des ressources humaines
- Du service Juridique
- Du service des finances



la ligne d'assistance

Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour faire part de votre problème à votre supérieur ou à une autre personne, n'hésitez pas à appeler la [ligne d'assistance](#) ou à soumettre un rapport [en ligne à l'adresse suivante](#) :

- Votre appel ne sera pas enregistré.
- Des traductions linguistiques sont disponibles.
- Votre rapport ou votre question sera traité par un tiers indépendant que nous avons engagé à cet effet.
- Lorsque vousappelez, l'enquêteur travaille avec vous pour documenter la situation en détail.

- L'enquêteur vous fournira des informations sur la manière dont vous pouvez accéder aux mises à jour du statut ou aux réponses aux questions supplémentaires.
- Tous les appels et rapports soumis sont traités rapidement et discrètement.
- L'information sera ensuite transmise par le tiers à l'entreprise.
- L'entreprise évaluera alors le problème et déterminera les étapes suivantes appropriées, y compris l'enquête.



Anonymat et confidentialité

Vous pouvez rapporter les faits anonymement, lorsque la législation locale le permet. Si vousappelez ou envoyez un message en ligne depuis un pays où les rapports anonymes sont autorisés, vous recevrez un code de référence. Vous pouvez utiliser ce code pour suivre l'évolution de l'enquête sans compromettre votre anonymat. Si votre signalement n'est pas anonyme, la confidentialité sera garantie au maximum. Lors de n'importe quel événement, obtenez de l'aide si vous n'êtes pas sûr de l'action à entreprendre. N'hésitez pas à poser des questions et à obtenir des conseils.

AVIS IMPORTANT AUX EMPLOYÉS : Conformément à la Loi de protection des secrets commerciaux des États-Unis, les employés ne peuvent être tenus pénallement ou civilement responsables, en vertu d'une loi fédérale ou d'État sur les secrets commerciaux, de la divulgation d'un secret commercial qui :

- (a) est faite à titre confidentiel à un fonctionnaire du gouvernement fédéral, de l'État ou local,

- directement ou indirectement.
- (b) est communiquée à l'avocat du salarié dans le cadre d'une action en justice pour représailles à l'encontre d'un salarié ayant signalé une violation présumée de la loi.
- (c) est faite dans un document de conformité ou un autre document déposé dans le cadre d'un procès ou d'une autre procédure, si ce dépôt est effectué sous scellés.



Nous ne tolérerons pas les représailles

Quel que soit le type de faute signalée, nous ne tolérerons pas d'actes de représailles contre quiconque qui coopère dans une enquête ou qui signale de bonne foi une violation présumée des lois, des réglementations, du Code ou des politiques. Nous prenons au sérieux les plaintes pour représailles. Toutes ces réclamations feront l'objet d'une enquête approfondie et seront résolues. Si vous pensez avoir été victime de représailles parce que vous avez signalé une faute ou coopéré à une enquête, vous devez en informer le service de Compliance ou la ligne d'assistance. Toute personne dont l'acte de représailles aura été prouvé, fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

EN SAVOIR PLUS

» Protocole d'enquête mondial Biogen

NOUS RESPECTONS LES PATIENTS

Biogen est une société biopharmaceutique internationale qui se consacre à la découverte, au développement, à la fabrication et à la mise à disposition de thérapies pour le traitement des maladies neurologiques, des troubles auto-immuns et des maladies rares.



LES PATIENTS SONT NOTRE PRIORITÉ

Nous traitons les patients avec respect. Nous nous efforçons de comprendre et de répondre à leurs besoins. Nous sommes honnêtes quant à nos produits et nos capacités, et nous ne faisons pas de promesses vaines. En bref, nous nous efforçons de traiter les patients comme ils veulent être traités.



✓ VEILLEZ À

- N'interagir avec les patients que dans les circonstances autorisées par la politique de l'entreprise et les règles et réglementations locales
- Interagir avec chaque patient de manière équitable et honnête
- Être réactif lorsque vous répondez aux demandes et questions des clients
- Ne promettre que ce qui peut l'être et tenir votre promesse
- Respecter la relation médecin-patient

⌚ FAITES ATTENTION

- À l'exposition des informations personnelles et sensibles des patients
- Aux pressions exercées par les collègues ou les supérieurs hiérarchiques pour faire des économies sur la sécurité, la qualité ou les normes
- À la tentation de dire aux autres ce que vous pensez qu'ils veulent entendre, plutôt que la vérité
- De ne pas donner des conseils médicaux par inadvertance ou ouvertement

SUPPRIMER LES OBSTACLES AUX SOINS

Nos équipes de services aux patients contribuent chaque jour à améliorer la vie des patients. Ils s'attachent à soutenir les patients par le biais de programmes d'éducation sur les produits, à fournir une assistance qui facilite l'accès à nos traitements et à garantir la sécurité et la conformité avec les normes réglementaires applicables.

NOUS AVONS DES INTERACTIONS APPROPRIÉES AVEC LES PATIENTS ET LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES PATIENTS

Nous reconnaissons l'importance d'une compréhension approfondie des besoins des collectivités de patients que nous servons. Nous nous efforçons d'établir avec les groupes de défense des patients des relations fondées sur le respect mutuel et la transparence.



✓ VEILLEZ À

- Assurer que nos communications soient éducatives, exactes et conformes aux politiques, lois et réglementations applicables de l'entreprise
- Respecter l'indépendance des associations de patients
- Maintenir une documentation détaillant la nature et l'objectif de tout soutien fourni par Biogen
- Ne pas exiger d'être la seule source de financement d'une organisation de patients ou de ses programmes

œ FAITES ATTENTION

- Aux demandes à être la seule source de financement de l'organisation
- Aux attentes floues et ambiguës quant à la nature ou à l'objectif de l'engagement
- À toute demande de masquer des détails de la relation

EN SAVOIR PLUS

- » Procédure standard mondiale pour l'Interaction avec les groupes de défense des patients
- » Politique mondiale sur les subventions, les dons et les parrainages
- » Des ressources pour les patients sont disponibles dans la section Focus on Neuroscience sur le site web externe de Biogen : www.biogen.com

NOUS PROTÉGEONS LA VIE PRIVÉE DES PATIENTS

Nous sécurisons toutes les données personnelles des patients, nous les gardons confidentielles et nous les utilisons uniquement dans le but pour lequel elles ont été collectées. Nos patients nous confient leurs informations privées, personnelles et confidentielles. Nous gagnons cette confiance en suivant les politiques et procédures de l'entreprise et en nous conformant aux lois et réglementations en vigueur. La confidentialité et la sécurité des données personnelles des patients sont une priorité absolue pour Biogen. Les données personnelles des patients, qui peuvent inclure des informations de santé protégées (PHI) et des données sensibles, sont soumises à diverses protections réglementaires, telles que l'obligation de mettre en place une politique et des garanties de sécurité pour les protéger.



VEILLEZ À

- Traiter les données personnelles des patients de manière responsable
- Comprendre ce que sont les informations personnelles identifiables (PII) et les informations médicales des patients (PHI) et comment les protéger
- Comprendre les lois sur la confidentialité des données qui s'appliquent dans le pays où vous travaillez
- Demander au **Bureau mondial de la protection de la vie privée** si vous avez des questions sur ce que sont les données à caractère personnel et sur la manière de s'y conformer.



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Le terme **données personnelles** fait référence à toute information pouvant être utilisée pour identifier un individu.

- Nom complet
- Numéro d'identification gouvernementale
- Date et lieu de naissance
- Adresse e-mail et numéro de téléphone
- Adresse du domicile
- Informations de carte bancaire,

Les **informations sur les soins de santé des patients (PHI)** désignent toutes les informations relatives à la santé d'une personne, à son traitement médical ou au paiement de services de soins de santé, telles que :

- Les dossiers médicaux
- Les résultats des tests
- Les factures médicales
- Les informations sur les prescriptions
- Les informations sur l'assurance maladie

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de confidentialité des données
- » Politique mondiale de protection des données à caractère personnel
- » Politique de confidentialité des R&D

NOUS LIVRONS DES PRODUITS SÛRS ET DE GRANDE QUALITÉ

Biogen fait confiance à ses employés et leur donne les moyens de défendre la qualité et la sécurité des produits dans le cadre de leurs responsabilités. La sécurité et la qualité font partie de notre culture et sont intégrées dans tous les processus commerciaux et décisionnels essentiels. Toutes les personnes impliquées dans le développement, la fabrication et la distribution de nos médicaments sont responsables de la sécurité et de la qualité de nos produits. Nous nous conformons à toutes les réglementations et lois relatives aux reclamations concernant les produits (PC) et aux rapports sur les événements indésirables (EI).



VEILLEZ À

- Lire et comprendre la procédure de notification des événements indésirables pour les produits principes de Biogen.
- Suivre la politique mondiale de signalement des plaintes sur les produits pour signaler les réclamations sur les produits (PC) et les commentaires des clients.
- Être toujours ouvert aux suggestions des clients et d'autres personnes concernant les améliorations possibles des produits.
- Vous exprimer si vous avez des préoccupations concernant la qualité des produits ou le service à la clientèle.
- Signaler les plaintes sur les produits, les commentaires des clients ou les EI dont vous avez connaissance dans un délai d'un (1) jour ouvrable à compter de la réception, même si vous n'êtes pas certain qu'il existe une relation de cause à effet entre le produit et l'événement.
- Respecter toutes les procédures applicables visant à promouvoir la sécurité, l'efficacité et la qualité des produits.



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Une réclamation concernant un produit (product complaint - PC) correspond à toute communication suggérant un défaut lié à l'étiquetage, à l'identité, à la puissance, à la pureté, à la stabilité, à la durabilité, à la fiabilité, à l'efficacité, aux performances, à l'ergonomie, à la sûreté ou à la qualité d'un produit Biogen, ou à une éventuelle incapacité du produit à respecter l'une de ses spécifications.

Cela concerne notamment :

- « Le bouton d'activation était difficile à enfoncez ».
- « Il y a un matériau étranger à l'intérieur du produit liquide».
- « Le fond du flacon était fissuré. »
- « Ceci semble être un produit contrefait ou falsifié »

AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Un événement indésirable (EI) est toute manifestation fâcheuse ou indésirable (non favorable) survenant chez un patient ou un sujet d'étude clinique auquel on a administré un traitement médical, qu'il y ait ou non un lien de cause à effet entre la manifestation et le traitement ou produit.

Cela concerne notamment :

- « Le patient a contracté un mal de tête »
- « Le patient a expérimenté une réaction à une perfusion »
- « Le patient a été impliqué dans un accident de la circulation »

Outre les EI, les informations relatives à la sécurité qui doivent être collectées et communiquées à Global Safety ou au service pharmacovigilance local Biogen sont les suivantes :

- EI associés à des plaintes relatives au produit (PC) telles que « le goût d'un comprimé a provoqué des nausées chez un patient ».
- Exposition pendant la grossesse ou l'allaitement, y compris l'exposition paternelle entraînant une grossesse.
- Surdosage, mésusage, abus, erreur de médication, utilisation non indiquée sur l'étiquette (utilisation de médicaments en dehors des termes de la licence).
- Perte d'efficacité.
- Exposition professionnelle.
- Suspicion de transmission d'un agent infectieux.
- EI associés à des médicaments falsifiés/contrefaits.
- Avantages thérapeutiques inattendus après avoir reçu un produit de Biogen.
- Utilisation d'un médicament dans une population pédiatrique ou âgée.
- Progression/aggravation d'une maladie sous-jacente ou d'une affection préexistante.
- Tous les sites web, applications et pages de médias sociaux sponsorisés par l'entreprise qui ont la capacité de recevoir du contenu généré par l'utilisateur (CGU) doivent être surveillés pour les plaintes concernant les produits et les événements indésirables. Les résultats de la surveillance doivent être consignés et toute réclamation produit ou EI identifié doit être signalé dans un délai d'un (1) jour ouvrable.
- Les employés qui font appel à des fournisseurs dont on peut raisonnablement penser qu'ils recevront ou traiteront des réclamations produit et des EI (cela inclut, sans s'y limiter, les fournisseurs engagés pour des programmes de collecte de données organisés tels que les programmes de soutien aux patients, les études de marché et les activités liées aux médias sociaux) doivent informer Global Safety ou le bureau local de Biogen du programme avant son lancement, conformément aux instructions dispensées dans les formations locales. Ces fournisseurs doivent disposer d'une clause dans leur contrat décrivant leurs exigences en matière de rapports sur les réclamations produit et les EI, et doivent être formés aux exigences en matière de rapports sur les réclamations produit et les EI avant toute interaction avec les patients, les soignants ou les professionnels de la santé pour le compte de Biogen.



EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de signalement des plaintes concernant les produits
- » Politique mondiale de qualité
- » SOP globale sur le signalement des événements indésirables
- » Politique R&D sur les questions de bénéfice/risque
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant nos produits avec votre responsable hiérarchique, le service des réclamations techniques, le service de la sécurité mondiale, le responsable de la Compliance, le service juridique ou le service des ressources humaines.

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE LA BIOÉTHIQUE ET D'UNE RECHERCHE CLINIQUE SAINTE

Nous sommes fiers de notre travail qui consiste à faire progresser les soins de santé humaine par le biais de la recherche et du développement. Nous encourageons la transparence et l'exactitude dans un environnement de communication avec les principales parties prenantes. Notre engagement en faveur de la bioéthique et de la recherche clinique éthique nous aide à instaurer un climat de confiance avec nos patients, la communauté et les médecins : confiance dans le fait que nous respectons toutes les lois et réglementations et que nous tenons compte des meilleures pratiques éthiques des collectivités scientifique et médicale pour agir de manière appropriée dans le cadre d'une recherche à fort potentiel qui maximise les bénéfices pour les patients. Nos recherches et études cliniques dépendent d'animaux et de sujets humains. Nous protégeons la sécurité des patients par le biais de procédures de consentement éclairé appropriées et de bonnes pratiques cliniques, et documentons notre conformité avec les politiques et réglementations sur la vie privée en vigueur.

Nous protégeons le bien-être des animaux utilisés dans la recherche et veillons à ce qu'ils soient traités humainement, avec un minimum de douleur et de souffrance. Nous nous engageons à utiliser la biotechnologie de manière sûre et éthique afin d'améliorer la qualité de la vie humaine, et nous reconnaissions que nous devons aborder la technologie avec un équilibre de vigilance, de diligence et d'humilité.

Notre approche de la bioéthique est guidée par les principes de la Biotechnology Industry Organization (BIO), notamment le respect des avantages potentiels importants de la biotechnologie et l'engagement de ne l'utiliser que pour le bien de l'humanité. Les principes suivants doivent nous guider partout où nous faisons de la recherche clinique :

- Les participants ne doivent pas être exposés à des risques inutiles
- Les patients doivent comprendre la nature et la finalité de la recherche en accordant leur consentement éclairé
- Les règles de protection de la vie privée et de la confidentialité doivent être appliquées
- Les informations recueillies durant un essai doivent permettre la transparence et l'exactitude des rapports, de leur interprétation et de leur vérification

VEILLEZ À

- Respecter les bonnes pratiques en matière de protection de la vie privée
- Mener des recherches cliniques dans le respect et la protection de la sécurité et de l'autonomie des participants à la recherche
- Rendre compte des conclusions scientifiques avec honnêteté et dans les délais impartis
- Faire preuve d'une diligence raisonnable supplémentaire lors de l'utilisation de données pour la recherche secondaire afin de garantir l'alignement sur les lignes directrices éthiques et réglementaires requises

FAITES ATTENTION

- À la pression exercée par des collègues pour qu'ils communiquent des résultats de recherche qui n'ont pas été correctement vérifiés
- À la collecte de données ou de résultats de tests (auprès de sujets) pour lesquels nous ne sommes pas tenus de le faire
- À l'utilisation de données cliniques en dehors du cadre autorisé de la recherche

EN SAVOIR PLUS

- » Politique de bien-être des sujets de R&D
- » Politique de conduite éthique en matière de R&D
- » Politique d'intention en matière de R&D
- » Politique relative à la vie privée en R&D
- » Politique de Compliance en matière de R&D
- » Politique d'intégrité des données en matière de R&D
- » Politique de documentation en matière de R&D
- » Politique du système de gestion de la qualité de la R&D
- » Politique R&D sur les questions de bénéfice/risque
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant notre recherche clinique, adressez-vous aux Affaires réglementaires, à la Qualité R&D, aux Opérations et Performance, à votre responsable hiérarchique, au responsable de la Compliance, au Bureau mondial en matière de vie privée, au service juridique, aux partenaires des Ressources humaines ou à la [ligne d'assistance téléphonique](#)

NOUS RESPECTONS LES PROFES- SIONNELS DE SANTÉ

Nos clients nous font confiance. Nous travaillons dur chaque jour pour mériter cette confiance.

Dans les services offerts aux patients, au personnel soignant et aux professionnels de santé, nous visons l'excellence pour faire avancer les soins de santé.



NOUS PRENONS SOIN DE NOS CLIENTS

Nous traitons les professionnels de santé de façon juste et bienveillante. Nous nous efforçons de comprendre et de répondre à leurs besoins. Nous sommes honnêtes quant à nos produits et nos capacités. Nous ne faisons pas de promesses que nous ne pouvons pas tenir. En bref, nous traitons les professionnels de santé tels que nous aimerais être traités.



✓ VEILLEZ À

- Toujours traiter les professionnels de santé de manière juste et honnête
- Répondre clairement aux demandes et aux questions des professionnels de la santé
- Orienter le professionnel de la santé vers la bonne personne lorsque vous n'avez pas la réponse.
- Ne promettre que ce qui peut l'être et tenir votre promesse
- Replacer la relation médecin-patient
- Fournir des avis sur la protection de la vie privée et recueillir le consentement si nécessaire

☛ FAITES ATTENTION

- Aux pressions exercées par les collègues ou les superviseurs pour faire des économies
- À ne pas dire aux autres ce que l'on pense qu'ils veulent entendre plutôt que la vérité
- À ne pas orienter les clients d'une personne à l'autre sans qu'ils ne puissent obtenir une réponse réelle
- À donner des conseils médicaux par inadvertance ou ouvertement

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Procédure standard d'engagement des parties prenantes externes
- » Ressources pour les patients dans la section Focus on Neuroscience sur le site web externe de Biogen : www.biogen.com

Lors de ses interactions avec les professionnels de santé, Biogen agit avec honnêteté, équité et intégrité.

NOUS AVONS DES INTERACTIONS APPROPRIÉES AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Les professionnels de la santé doivent déterminer le meilleur parcours de soins pour leurs patients. Biogen s'engage à leur fournir des informations en temps utile pour les aider à prendre des décisions en matière de traitement. Cela implique de fournir des informations à caractère médical et scientifique ou concernant l'innocuité de nos produits qui soient justes, exactes et équilibrées. Les professionnels de la santé pratiquent la médecine, ce n'est pas le cas des employés de Biogen.



Parce que ce sont les professionnels de santé qui déterminent les produits à recommander, nous veillons strictement à éviter même l'apparence d'une influence indue dans leurs décisions. La promotion de nos produits concerne uniquement les indications approuvées, autorisées ou validées par l'agence gouvernementale concernée.

✓ VEILLEZ À

- Ne vous engager dans des interactions avec les professionnels de santé que pour faire progresser les soins aux patients et soutenir l'exercice éthique et compatissant de la médecine.
- Ce que tous les services rémunérés fournis par des professionnels de la santé soient payés à leur juste valeur marchande.
- Examiner toutes les relations et tous les accords avec les sources d'orientation, les médecins, les sous-traitants et les fournisseurs pour s'assurer qu'il n'y a pas de pots-de-vin concernant l'orientation des patients ou pour les ordonnances rédigées.
- Ne pas tenter d'interférer ou d'influencer la décision d'un professionnel de santé concernant le traitement d'un patient.
- Adresser immédiatement toute question au à la Compliance, au juridique ou à la [ligne d'assistance](#).
- Traiter les données des professionnels de la santé de manière responsable et éviter l'exposition des données personnelles des patients dans les environnements des professionnels de la santé.

☛ FAITES ATTENTION

- Aux autres exigences lors des interactions avec les professionnels de santé qui sont employés ou affiliés à des organismes gouvernementaux ou réglementaires.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Procédure standard pour l'engagement des parties prenantes externes au niveau mondial
- » Politique mondiale sur les voyages et dépenses
- » Politique mondiale de vérification des documents
- » Politique sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures

NOUS SOMMES HONNÈTES DANS NOS PRATIQUES DE MARKETING

Nous communiquons sur nos produits de manière précise, honnête, éthique et dans le respect de toutes les lois applicables. Nous le faisons pour garantir l'utilisation sûre et correcte de nos produits et pour instaurer la confiance avec les patients et les professionnels de la santé.



✓ VEILLEZ À

- Respecter toutes les lois et politiques relatives à l'étiquetage, à la publicité et au marketing des produits
- Fournir uniquement des documents de marketing et de vente approuvés sur les produits et services que nous offrons.
- Ne faire que des déclarations véridiques au sujet de nos produits et services
- Ne pas vous livrer à des affirmations exagérées, au dénigrement des concurrents ou à d'autres communications commerciales trompeuses

👁 FAITES ATTENTION

- À ne jamais fournir d'informations erronées ou trompeuses, ou des déclarations mensongères sur nos produits ou ceux de la concurrence
- À ne pas exagérer l'efficacité de nos produits
- À ne pas proférer des allégations qui minimisent les risques associés à nos produits
- À ne pas utiliser des messages ou documents marketing qui n'ont pas fait l'objet d'une révision en bonne et due forme et qui n'ont pas été approuvés
- À ne pas faire la promotion de produits pour des utilisations autres que celle approuvée

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Politique mondiale de vérification des documents
- » Politique mondiale relative au droit de la concurrence



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Le matériel de marketing et de vente peut comprendre :

- Des étiquettes d'emballage
- Des feuillets insérés
- Des informations sur les ordonnances
- Des aides à la vente
- Des documents laissées

NOUS TRAVAILLONS EN ÉQUIPE

Nous nous engageons à créer un lieu de travail où les employés se sentent traités avec respect et dignité.





LE RESPECT PERMET DE CONSTITUER DES ÉQUIPES PERFORMANTES

Nous nous devons mutuellement honnêteté, respect et traitement équitable - ce qui signifie que nous traitons les autres comme ils veulent être traités et dans l'esprit de nos Essentiels. Ceci est également la base de notre engagement l'un envers l'autre et la clé de notre réussite en tant qu'équipe. Respecter cet engagement nous permet d'attirer et de conserver des individus talentueux, dans un environnement de travail motivant, professionnel et respectueux.

L'une des valeurs fondamentales de Biogen est de respecter tous les employés en tant qu'égaux et d'écouter les opinions individuelles, sans discrimination ni harcèlement fondé sur le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, la race, la couleur, l'origine nationale, l'ascendance, l'ethnicité, la religion, l'âge, le statut de vétéran, le handicap, le statut de transsexuel, les informations génétiques ou toute autre base protégée par la loi.

Le maintien d'un tel environnement contribue en outre au succès de Biogen et crée les conditions propices pour que chacun d'entre nous s'efforce à son maximum et réalise son plein potentiel. Voici quelques-uns des domaines clés dans lesquels nous serons guidés par notre engagement envers nos principes éthiques.

NOUS PROTÉGEONS LES DROITS DE L'HOMME

Biogen s'efforce de respecter les droits de l'homme dans toutes ses activités commerciales. Nous soutenons et défendons les droits de l'homme fondamentaux. En tant qu'organisation responsable, nous respectons les droits de l'homme de toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons, y compris nos patients, nos clients, nos employés et nos partenaires commerciaux.



Nous ne travaillerons pas avec des partenaires commerciaux qui délibérément emploient des enfants ou font usage du travail forcé. Nous respectons le droit légitime des employés à la liberté d'association. Nous reconnaissons le droit de nos employés à choisir ou non une représentation dans les négociations collectives.

VEILLEZ À

- Démontrer les essentiels de notre culture
- Vivre notre Code de conduite professionnelle
- Ne pas travailler avec des partenaires commerciaux qui délibérément emploient

des enfants ou ont recours au travail forcé

- Vous assurer que nos fournisseurs et partenaires connaissent nos normes en matière de droits de l'homme et les respectent

FAITES ATTENTION

- Aux partenaires commerciaux qui ne respectent pas les autres
- À surveiller les violations des droits de l'homme ou des lois sur l'emploi
- Aux conflits ou normes laxistes



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Notre position en matière de droits de l'homme est conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et à ses articles et principes. Dans tous les pays où nous sommes présents, nous respectons l'ensemble des lois, règlements et conventions internationales en matière de droits de l'homme.

Notamment :

- La déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale du Bureau international du travail
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

EN SAVOIR PLUS

- » Procédure standard mondiale d'intégration et de gestion des fournisseurs PTP
- » Politique mondiale à l'égard des non-employés
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant notre engagement en faveur des droits de l'homme, adressez-vous à votre **responsable de la Compliance, au service juridique, aux partenaires des ressources humaines ou à la ligne d'assistance téléphonique.**

NOUS ADOPTONS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Biogen rassemble en son sein des employés d'horizons divers, de cultures différentes et possédant des compétences variées. La combinaison de cette richesse de talents et de ressources crée des équipes dynamiques dont la diversité est le moteur de l'excellence. Nous traitons tous nos collègues, candidats à l'emploi et partenaires commerciaux avec respect. Nous évaluons nos collaborateurs uniquement sur la base de leurs qualifications, de leurs compétences, de leurs réalisations et de leurs performances.

Nous nous efforçons de faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion un aspect intégré de notre culture et un élément naturel de notre identité et de notre façon de travailler. Notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion signifie que nous n'autorisons aucune discrimination illégale fondée sur des caractéristiques protégées.

VEILLEZ À

- Traiter les autres avec respect et professionnalisme
- Promouvoir la diversité, l'équité et l'inclusion dans toutes les décisions relatives à l'emploi, y compris l'embauche, le placement et les promotions
- Éviter toute discrimination illégale
- Examiner vos propres décisions pour vous assurer que des considérations objectives, de mérite et commerciales guident vos actions

FAITES ATTENTION

- Aux commentaires, blagues ou documents, y compris les courriels, que d'autres pourraient considérer comme offensants
- Aux comportements pouvant être perçus comme non inclusifs
- Aux décisions qui ne sont pas fondées sur des normes et des critères commerciaux objectifs

NOTRE CODE EN ACTION



Question : L'un de mes collègues de travail envoie des courriels contenant des blagues et des commentaires désobligeants sur certaines nationalités. Elles me mettent mal à l'aise, mais personne d'autre n'en a parlé. Que dois-je faire ?

Réponse : Vous devez [en informer](#) votre supérieur hiérarchique ou l'une des ressources énumérées dans le présent Code. L'envoi de telles blagues est contraire à nos politiques concernant l'utilisation du courrier électronique et à nos normes visant à promouvoir l'inclusion et à prévenir le harcèlement et la discrimination. En ne faisant rien, vous cautionnez un tel comportement.



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les caractéristiques protégées sont :

- Race, ethnie ou couleur
- Sexe, identité ou expression de genre, statut de transgenre ou orientation sexuelle
- Statut matrimonial
- Origine nationale
- Religion
- Âge, handicap ou statut d'ancien combattant
- Informations génétiques
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

NOUS MAINTENONS UN LIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCÈLEMENT

Nous avons le droit de travailler dans un environnement exempt de toute forme d'intimidation ou de harcèlement. Biogen attend de chacun qu'il adhère à une norme simple : tous les employés seront traités avec respect. Les actes physiques ou verbaux d'un employé en vue de harceler un collègue, de déranger son travail ou de nuire à ses performances, d'intimider ou de créer un environnement hostile ne seront pas tolérés.

VEILLEZ À

- Vous exprimer lorsque le comportement d'un collègue vous met mal à l'aise ou met d'autres personnes mal à l'aise.
- Ne jamais tolérer le harcèlement sous quelque forme que ce soit
- Ne pas visiter de sites Internet inappropriés ou afficher des images sexuellement explicites ou offensantes sur le lieu de travail
- Signaler tout comportement susceptible d'enfreindre nos principes éthiques

Bien qu'il ne soit pas possible d'énumérer toutes les circonstances susceptibles de constituer un harcèlement, voici quelques exemples de comportements qui, s'ils sont importuns, peuvent constituer un harcèlement en fonction de l'ensemble des circonstances, y compris la gravité du comportement et son omniprésence.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la discrimination et le harcèlement
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant le harcèlement avec votre **responsable de la Compliance, le service juridique** ou les partenaires des ressources humaines.

NOTRE CODE EN ACTION



Question : Lors d'un voyage d'affaires, une collègue m'a invitée à plusieurs reprises à prendre un verre et a fait des commentaires sur mon apparence qui m'ont mise mal à l'aise. Je lui ai demandé d'arrêter, mais elle n'a pas voulu. Nous n'étions pas au bureau et c'était « après les heures de bureau », alors je ne savais pas trop quoi faire. S'agit-il de harcèlement ?

Réponse : Ce type de comportement n'est pas toléré, non seulement pendant les heures de travail, mais dans toutes les situations liées au travail, y compris les voyages d'affaires. Vous avez demandé à votre collègue d'arrêter, ce qui est un premier pas. Dites à votre collègue que de telles actions sont inappropriées et doivent cesser, et **signalez le problème à votre supérieur hiérarchique ou à l'une des ressources énumérées dans le présent Code.**

CHEZ BIOGEN, NOUS NE TOLÉRONS PAS :

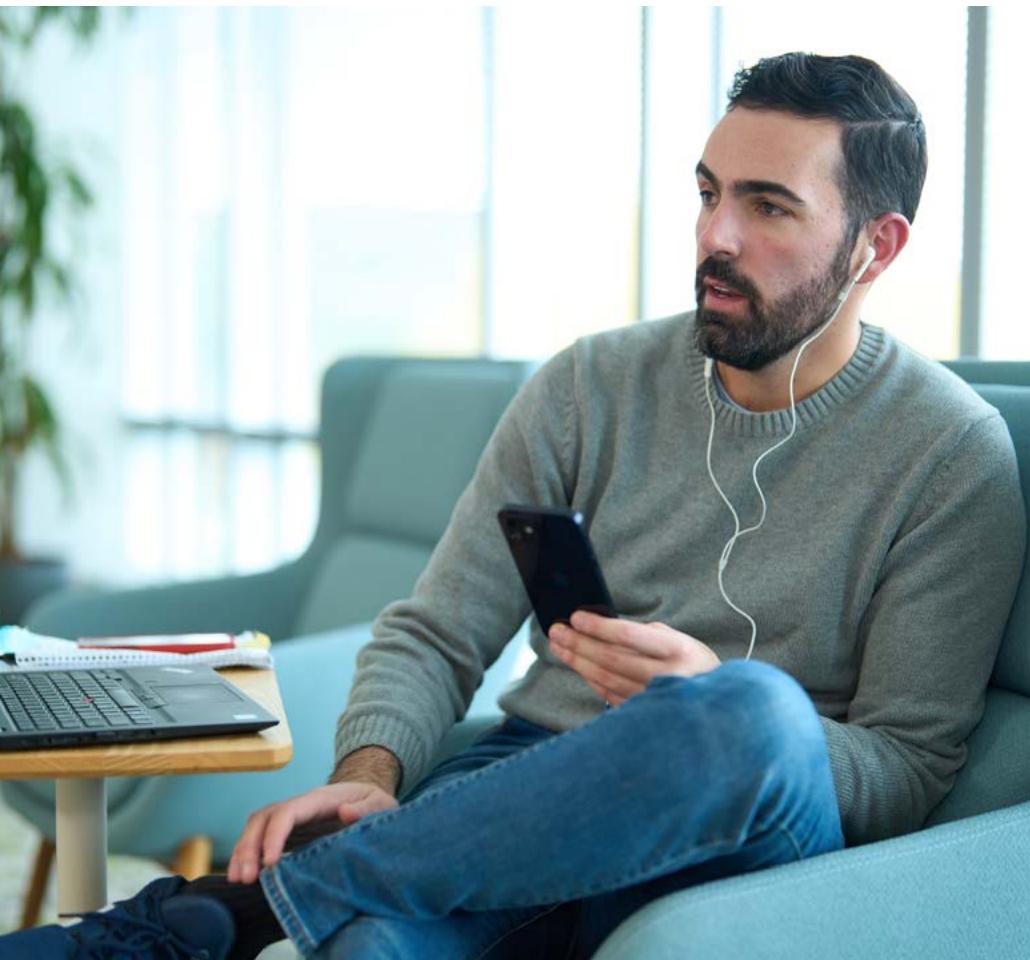
- Les remarques, gestes ou contacts physiques importuns
- Les violences verbales, menaces ou moqueries
- Les remarques menaçantes ou déplacées, les appels téléphoniques obscènes ou le harcèlement.
- Menacer autrui de dommages corporels ou lui en infliger de réels
- L'endommagement intentionnel de la propriété d'autrui
- L'action de menacer, intimider, contraindre ou exercer des représailles à l'encontre des personnes qui font part de leurs préoccupations - n'importe où, n'importe quand et dans n'importe quel but

Le harcèlement sexuel est une forme potentielle de harcèlement, qui se traduit souvent par :

- Des actions importunes (par exemple, une demande de rendez-vous ou une faveur sexuelle) ou utilisées comme base pour des décisions en matière d'emploi.
- Un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile créé par des avances sexuelles importunes, des plaisanteries insultantes, la présentation d'images ou d'autres documents sexuellement explicites ou offensants, des attouchements inappropriés ou d'autres comportements offensants de nature sexuelle.

NOUS FAVORISONS L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

La vie est plus complexe et plus chargée que jamais. Chez Biogen, nous sommes profondément concernés par le bien-être de nos employés et respectons leur besoin de gérer efficacement leurs responsabilités personnelles et professionnelles. Pour aider nos employés à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée tout en maximisant la productivité, les directives mondiales de Biogen sur les modes de travail permettent des modalités de travail flexibles conçues pour offrir aux employés des options sur la manière, le moment et l'endroit où ils effectuent leur travail.



✓ VEILLEZ À

- Respecter le temps d'autrui et faire des aménagements raisonnables pour les engagements personnels et familiaux lorsque cela est possible.
- Travailler avec votre responsable hiérarchique pour obtenir l'approbation de tout arrangement de travail flexible, conformément à nos lignes directrices mondiales sur les modes de travail.
- Adopter le même comportement professionnel lorsque vous travaillez à domicile que lorsque vous travaillez dans un établissement de Biogen.
- Respecter les normes énoncées dans notre Code et les politiques de l'entreprise, quels que soient le lieu et le moment où vous travaillez.

NOTRE CODE EN ACTION

Q&R

Question : Mon superviseur sait que j'entraîne l'équipe sportive de ma fille et que j'aimerais partir plus tôt deux fois par semaine pour les matchs. Il semble toujours trouver un projet à me confier au moment où j'essaie de partir. Je sais que l'on attend de moi que je fasse mon travail, que j'arrive tôt et que je travaille souvent tard, mais y a-t-il quelque chose que je puisse faire de plus à ce sujet ?

Réponse : Nous ne pouvons pas toujours contrôler nos horaires de travail et il arrive que des projets se présentent qui requièrent notre attention immédiate. Toutefois, si le conflit persiste, discutez-en avec votre supérieur hiérarchique ou avec les ressources humaines. Vous devriez pouvoir trouver des options qui vous permettent d'assumer vos responsabilités professionnelles et familiales.

NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS COLLECTIVITÉS

Nous sommes engagés envers la croissance et le renouveau pour nous-mêmes et notre entreprise, et déterminés à rendre le monde meilleur. Notre principale manière d'y contribuer est par le biais de nos produits, mais nous donnons également beaucoup à nos collectivités.



NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE

Chez Biogen, nous sommes des pionniers de la science pour vaincre des maladies complexes et dévastatrices. Notre entreprise est une force au service de l'intérêt général grâce aux patients que nous servons, aux innovations que nous faisons progresser, aux emplois que nous créons et aux collectivités que nous soutenons. Fidèles à notre objectif, nous servons l'humanité par le biais de la science tout en faisant progresser un monde plus sain, plus durable et plus équitable. Nous nous engageons à faire preuve de responsabilité citoyenne et nous subventionnons des bourses à des programmes éducatifs et scientifiques par des dons à diverses œuvres caritatives et philanthropiques.



✓ VEILLEZ À

- Réfléchir à la contribution apportée par votre service à notre responsabilité d'entreprise
- Ne pas vous servir des dons aux associations caritatives comme de moyens d'exercer une influence inappropriée ou d'obtenir des faveurs d'autres personnes
- Faire en sorte que les relations avec les groupes de patients soient fondées sur la transparence et l'objectif commun d'améliorer les soins apportés aux patients
- Écouter les points de vue de nos parties prenantes et utiliser leurs commentaires pour améliorer nos performances

☛ FAITES ATTENTION

- À la pression mise par certains pour contribuer financièrement ou adhérer à des associations caritatives, des groupes ou des activités politiques plutôt qu'à d'autres
- À l'utilisation inappropriée des dons faits aux associations caritatives.
- Aux pratiques commerciales qui représentent une menace pour le bien-être de nos collectivités

EN SAVOIR PLUS

- » Politique sur les contributions politiques
- » Politique mondiale sur les subventions, les dons et les parrainages
- » Vous trouverez de plus amples informations sur nos politiques, procédures et domaines d'intérêt sur le site web externe de Biogen : grantsandgiving.biogen.com.
- » Consultez la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies.
- » Visitez le site Convention des Nations Unies : Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

NOUS PROMOUVONS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous menons nos activités de manière à protéger et à améliorer notre environnement et la communauté. Nous nous efforçons de réduire l'impact environnemental de nos produits, de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous mettons tout en œuvre pour minimiser notre utilisation des ressources naturelles, diminuer les quantités de déchets et atténuer notre impact sur le changement climatique. Nous sommes proactifs dans l'évaluation des risques et des opportunités pour l'environnement afin d'améliorer en permanence nos performances dans ce domaine.

VEILLEZ À

- Contribuer à la réduction de la consommation d'énergie en éteignant tous les appareils électroniques quand vous ne vous en servez pas
- Recycler, réutiliser et composter chaque fois que cela est possible
- Aider à identifier les opportunités d'améliorer nos performances en matière de protection de l'environnement

FAITES ATTENTION

- Aux pratiques de l'entreprise présentant un risque environnemental ou gaspillant inutilement des ressources naturelles
- Aux pratiques et habitudes inefficaces produisant de nombreux déchets

EN SAVOIR PLUS

- » Manuel du système de gestion HSE (Environnement, Hygiène et Sécurité)
- » Politique mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité
- » Politique mondiale de développement durable
- » Politique mondiale sur les subventions, les dons et les parrainages
- » Lisez à propos de « Environnement » dans la [prise de position sur le changement climatique](#)
- » Lisez à propos de « Communauté et Fondation » à la [Fondation Biogen](#)



PROTÉGEZ LA VIE PRIVÉE ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Chez Biogen, la protection de la vie privée des autres a toujours été une question de confiance. Personne ne devrait être étonné que Biogen détienne des données les concernant ni par l'utilisation qui est faite de ces données. Pour conserver la confiance de nos parties prenantes, nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables au traitement des informations personnelles, privées et confidentielles.



Les particuliers, les entreprises et les gouvernements se préoccupent de plus en plus de la protection de la vie privée et de la sécurité des données personnelles. En conséquence, les lois et règlements protégeant les données à caractère personnel et la manière dont elles peuvent être collectées, consultées, partagées, traitées et utilisées d'une autre manière sont devenus omniprésents. Les lois sur la protection de la vie privée de certains pays, tels que les États membres de l'UE, exigent que nous disposions d'une base légale pour collecter et traiter des données à caractère personnel, notamment lorsque la personne nous a librement donné son consentement pour que ses données soient traitées dans un but spécifique ou lorsque le traitement des données est nécessaire pour se conformer à des obligations légales. Nous pouvons également collecter et traiter des données à caractère personnel si nous avons un intérêt légitime à le faire et si nous respectons les droits individuels. Nous devons veiller à ne pas collecter de données inutiles, car elles peuvent déclencher inopinément certaines réglementations.

Certaines lois spécifient que les personnes doivent « donner leur consentement » avant de pouvoir recueillir, utiliser ou divulguer certains types de données personnelles. Différentes juridictions décident si le consentement ou l'opposition sont requis. Dans l'UE et dans de nombreuses autres régions, le consentement doit être donné librement, de manière spécifique, après information et sans ambiguïté. Le consentement ne peut pas être déduit de l'inaction et les individus peuvent retirer leur consentement à tout moment. Les personnes doivent être informées des données à caractère personnel

que nous possédons à leur sujet. De nombreuses juridictions accordent aux individus le droit d'accéder à leurs données, de rectifier toute erreur ou de demander la suppression de leurs données. Les données à caractère personnel qui ne sont plus nécessaires à l'objectif spécifié pour lequel le consentement a été donné lors de leur collecte doivent être supprimées conformément à la Politique mondiale de Biogen relative à la collecte et à la conservation des dossiers.

Les transferts internationaux de données et le partage avec des tiers peuvent nécessiter un ensemble spécial de règles et de protections. Les données à caractère personnel ne peuvent être transférées que si tous les principes de protection des données concernant leur collecte, leur traitement et leur transfert sont respectés. Pour les transferts à des pays en dehors de l'UE et de l'EEE, certains accords très spécifiques garantissant la protection des données doivent exister. Si des données à caractère personnel sont fournies par une autre organisation, assurez-vous que les transferts sont autorisés dans le cadre de notre contrat avec cette organisation, et chaque fois que vous transférez des données, assurez-vous qu'elles ne se trouvent pas dans des endroits où elles risquent de perdre la protection ou risquent d'être menacées.

Rappelez-vous que même lorsque les services de traitement des données sont externalisés à d'autres, nous conservons toujours la responsabilité de ces données. De nombreux employés ont accès aux données personnelles des patients, professionnels de santé, employés ou autres.

VEILLEZ À

- Découvrir les types de données qui bénéficient d'une protection renforcée, notamment toutes les données permettant d'identifier directement ou indirectement une personne, ainsi que certaines données à caractère personnel sensibles.
- Ne pas collecter, accéder ou traiter plus de données que ce qui est nécessaire à l'accomplissement de votre travail.
- N'utiliser les données à caractère personnel qu'aux fins mentionnées lors de la collecte.
- Informer les personnes des types de données à caractère personnel que nous collectons à leur sujet et de la manière dont nous les traitons.
- Supprimer les données à caractère personnel lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.
- Être prudent lorsque vous partagez des données à caractère personnel avec des tiers, tels que des fournisseurs de cloud computing ou d'autres services.
- Inclure des exigences explicites en matière de



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les lois et réglementations relatives à la confidentialité des données varient d'un pays à l'autre et même d'un État à l'autre aux États-Unis. Si vous avez des questions sur les lois applicables ou les attentes du public, contactez votre supérieur, le Bureau mondial de la protection de la vie privée, le service juridique ou le service des ressources humaines. Voici quelques exemples des types de données qui doivent être protégées :

- **Informations personnelles identifiables (IPI)**
- **Informations sur les soins de santé des patients (PHI)**
- Données personnelles sensibles

protection des données à caractère personnel dans les accords contractuels avec des tiers afin de garantir la protection des données à caractère personnel.

- Toujours réfléchir à l'endroit, au moment et à la manière dont vous discutez des données personnelles de vos patients ou d'autres personnes.
- Consulter le Bureau mondial de la protection de la vie privée ou le service juridique si les forces de l'ordre, une autorité de régulation ou toute autre personne extérieure à l'entreprise demandent des données personnelles ou des données sur les employés.
- **Signaler** immédiatement au Bureau mondial de la protection de la vie privée ou au service juridique toute perte ou divulgation involontaire de données personnelles, sensibles ou autres données confidentielles.



FAITES ATTENTION

- À une exposition involontaire de données personnelles, sensibles ou confidentielles dans un cadre public, par exemple lors d'appels téléphoniques ou lorsque vous travaillez sur votre ordinateur portable.
- Aux données personnelles, sensibles ou autres données confidentielles envoyées au-delà des frontières ou à des tiers.
- À la transmission de données personnelles, sensibles ou confidentielles qui ne sont pas conformes à nos politiques et aux lois applicables.

NOTRE CODE EN ACTION



Question : Mon meilleur ami travaille au service des salaires de Biogen et a accès aux données des employés. J'organise une fête et j'aimerais envoyer des invitations aux domiciles de plusieurs collègues de travail. Puis-je demander leur adresse à mon ami ?

Réponse : Non. Cela constituerait une violation de la vie privée et pourrait entraîner des mesures disciplinaires pour vous et votre ami. Vous devez rechercher les adresses dans un annuaire public ou les demander directement aux collègues de travail.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de confidentialité des données
- » Politique mondiale de protection des données à caractère personnel
- » Politique mondiale sur la sécurité des données
- » Avis sur la protection des données et de la vie des employés
- » Politique mondiale de classification des risques pour les données
- » Politique de confidentialité des R&D
- » Politique mondiale de conservation et d'élimination des documents

NOUS OFFRONS UN LIEU DE TRAVAIL SÉCURISÉ

Biogen s'engage à fournir un lieu de travail sûr à ses employés, à ses sous-traitants et à ses visiteurs. Toute situation susceptible de présenter un risque pour la sécurité doit être signalée immédiatement. La sécurité est une responsabilité partagée.



VEILLEZ À

- Toujours porter votre carte d'identification avec vous sur le site et à ne jamais laisser une personne « se glisser derrière vous » pour entrer sur un site ou une zone d'accès restreint
- Informer Global Security en cas de perte ou de vol de votre carte d'identité
- Signaler immédiatement toute personne ou activité suspecte au service mondial de sécurité
- Si vous êtes victime d'un comportement violent ou menaçant, en informer immédiatement la sécurité mondiale, les partenaires des ressources humaines ou votre supérieur hiérarchique
- Les armes sont interdites sur la propriété de l'entreprise, y compris sur les aires de stationnement réservées aux employés et lors des manifestations organisées par l'entreprise
- Fumer uniquement dans les espaces fumeurs spécifiquement réservés à cet usage

FAITES ATTENTION

- À une adhésion laxiste aux normes de sécurité, notamment en ce qui concerne les procédures d'entrée dans les locaux et l'utilisation des cartes d'identité.
- Aux comportement ou activité de personnes suspectes.
- À éviter l'abus d'alcool et de substances. Alors qu'une consommation modérée et responsable de boissons alcoolisées lors de repas d'affaires ou dans le cadre de vos fonctions est autorisée, lorsque vous êtes au travail, votre jugement ou vos capacités physiques ne doivent jamais être altérés par la consommation d'alcool ou de drogues, et vous devez être prêt à réaliser vos obligations professionnelles à tout moment.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale sur la sécurité des données
- » Politique mondiale de gestion des incidents
- » Politique de prévention des abus de substances de Biogen
- » Politique mondiale relative aux mots de passe
- » Politique de prévention de la violence au travail
- » Politique mondiale de gestion de la continuité des activités
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant la sécurité avec votre **représentant de la sécurité mondiale**, votre responsable hiérarchique, **Compliance, juridique** ou les **ressources humaines** partenaires.

NOUS OFFRONS UN LIEU DE TRAVAIL SÛR ET SAIN

En tant qu'entreprise de biotechnologie de premier plan, nous avons le privilège et la responsabilité d'améliorer la vie des patients partout dans le monde, chaque jour. Cette responsabilité dépasse la simple fourniture de thérapies vitales aux patients. Dans le cadre de notre travail quotidien, nous devons également respecter et prendre soin de l'environnement, des collectivités environnantes et, bien sûr, de notre atout le plus précieux : notre personnel. C'est pourquoi nous nous efforçons constamment de fournir à nos employés un espace de travail sûr, sain, efficace et confortable.

Biogen s'engage à protéger ses employés contre l'exposition aux maladies et aux blessures sur le lieu de travail. Biogen a mis en place divers programmes et services offrant aux employés la possibilité d'atteindre un niveau de santé optimal. Les situations constituant un danger pour la santé ou la sécurité doivent être signalées immédiatement. Pour garantir un environnement de travail sain et sûr, nous avons besoin de la participation proactive et du soutien de chacun.

VEILLEZ À

- Respecter les lignes directrices et les procédures en matière de sécurité
- **Signaler** immédiatement les conditions dangereuses sur le site
- **Signaler** tous les risques, quasi-accidents et incidents à votre supérieur et par le biais de myEHS dans les 24 heures suivant l'incident
- Poser des questions et partager des idées d'amélioration

FAITES ATTENTION

- Aux conditions dangereuses susceptibles d'entraîner un résultat indésirable tel qu'une blessure, une maladie, un déversement, un incendie ou des dommages matériels
- À tout obstacle à la capacité de suivre les lignes directrices et les procédures

EN SAVOIR PLUS

- » Politique relative à l'environnement, à la santé et à la sécurité
- » Le portail myEHS de Biogen
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant la sécurité et la santé avec le **personnel EHS mondial, la Compliance, le juridique, les ressources humaines** ou la **ligne d'assistance téléphonique**.



NOTRE CODE EN ACTION

Q&R

Question : J'ai remarqué certaines pratiques sur mon lieu de travail qui ne me semblent pas sûres. À qui puis-je m'adresser ? Je suis nouveau ici et je ne veux pas être considéré comme un fauteur de troubles.

Réponse : Faites part de vos préoccupations à votre supérieur hiérarchique ou au service ESS. Il peut y avoir de très bonnes raisons à ces pratiques, mais il est important de se rappeler que le fait de soulever une question de sécurité n'est pas une source de problèmes, c'est un comportement responsable.

NOUS SOMMES ÉQUITABLES ET HONNÈTES

Nous opérons de manière juste et honnête avec tous nos interlocuteurs et partenaires commerciaux et attendons d'eux qu'ils fassent de même. Nos livres, registres et états financiers doivent être honnêtes, précis, objectifs, complets et opportuns pour nous permettre de prendre des décisions commerciales judicieuses.



NOUS COMMUNIQUONS DE MANIÈRE TRANSPARENTE

Nous sommes transparents et communiquons des informations véridiques de manière à ne pas induire en erreur. Nous avons mis en place des procédures pour veiller à ce que les informations promotionnelles, médicales et relatives aux investisseurs soient dûment vérifiées et approuvées avant d'être utilisées.

NOUS ENTRETENONS DES PARTENARIATS COMMERCIAUX SOLIDES

Nous traitons tous nos partenaires commerciaux avec équité et honnêteté, et nous attendons d'eux qu'ils agissent avec intégrité. Dans leurs relations avec Biogen, les fournisseurs et les partenaires commerciaux doivent respecter le Code.



VEILLEZ À

- Tenir compte du meilleur rapport qualité-prix (BVM, alias Fair Market Value/FMV) et des normes industrielles lors du choix des fournisseurs.
- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.
- Imputer tous les paiements à l'entité commerciale ou au projet qui en bénéficie.

FAITES ATTENTION

- Aux paiements mal documentés. Tous les paiements doivent être effectués conformément aux accords négociés et aux factures qui exposent de manière complète et précise la nature et l'objet de la transaction.
- Aux paiements à des entités commerciales qui ne figurent pas sur le contrat de vente original ou sur la facture de vente.

- Ne signer les transactions qu'une fois que vous les avez pleinement comprises et que vous êtes certain qu'elles sont conformes aux politiques de l'entreprise.
- N'approuver les paiements qu'une fois que vous avez bien compris la facture et que vous êtes d'accord avec les montants facturés.
- N'effectuer les paiements que conformément aux conditions de paiement définies dans le contrat, l'énoncé des travaux ou la facture.
- Ce que tous les tiers fassent l'objet d'un contrôle préalable approprié avant de nouer une quelconque relation d'affaires.
- Communiquer tout problème identifié au personnel approprié de Biogen, y compris les ressources humaines, le service juridique, la conformité et les finances, ou la [ligne d'assistance](#).



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les tiers sont des entités engagées par Biogen ou en son nom, notamment :

- Vendeurs
- Consultants
- Professionnels de santé
- Distributeurs, etc.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Politique mondiale d'approbation des transactions et d'autorisation de signature
- » Politique mondiale sur les frais de déplacements et de réception
- » Politique sur les subventions, les dons et les parrainages
- » Politique sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures
- » Procédure standard mondiale d'intégration et de gestion des fournisseurs PTP
- » Politique mondiale d'examen des contrats
- » Politique mondiale d'achat

NOUS TRAITONS CORRECTEMENT LES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les informations sur les concurrents constituent un atout précieux. Nous ne pratiquons pas la tromperie pour obtenir des informations sur la concurrence. Nous devons également être vigilants lorsque nous acceptons des informations de tiers. Nous devons connaître et avoir confiance en leurs sources et être certains que les connaissances fournies ne sont pas protégées par les lois sur les secrets commerciaux ou des accords de confidentialité.

Lorsque Biogen emploie des employés ayant travaillé chez des concurrents, nous reconnaissions et respectons les obligations de ceux-ci de ne pas utiliser ni divulguer les informations confidentielles de leurs anciens employeurs. Lorsque l'engagement avec des tiers implique des informations sensibles ou confidentielles, il convient de s'assurer qu'un accord de confidentialité est en place.

VEILLEZ À

- Recueillir des informations sur la concurrence uniquement en utilisant des moyens légaux et éthiques
- Respecter les obligations de confidentialité des autres
- Exiger des tiers qu'ils respectent nos informations

FAITES ATTENTION

- Aux nouveaux employés qui conservent des documents ou des dossiers informatiques de leurs anciens employeurs en violation de la législation ou des contrats.
- À l'utilisation d'informations confidentielles sans les autorisations appropriées
- À ne pas utiliser les entretiens d'embauche pour recueillir des informations confidentielles sur des concurrents ou d'autres personnes
- Aux informations provenant de tiers : confirmer qu'elles ont été obtenues correctement

NOTRE CODE EN ACTION

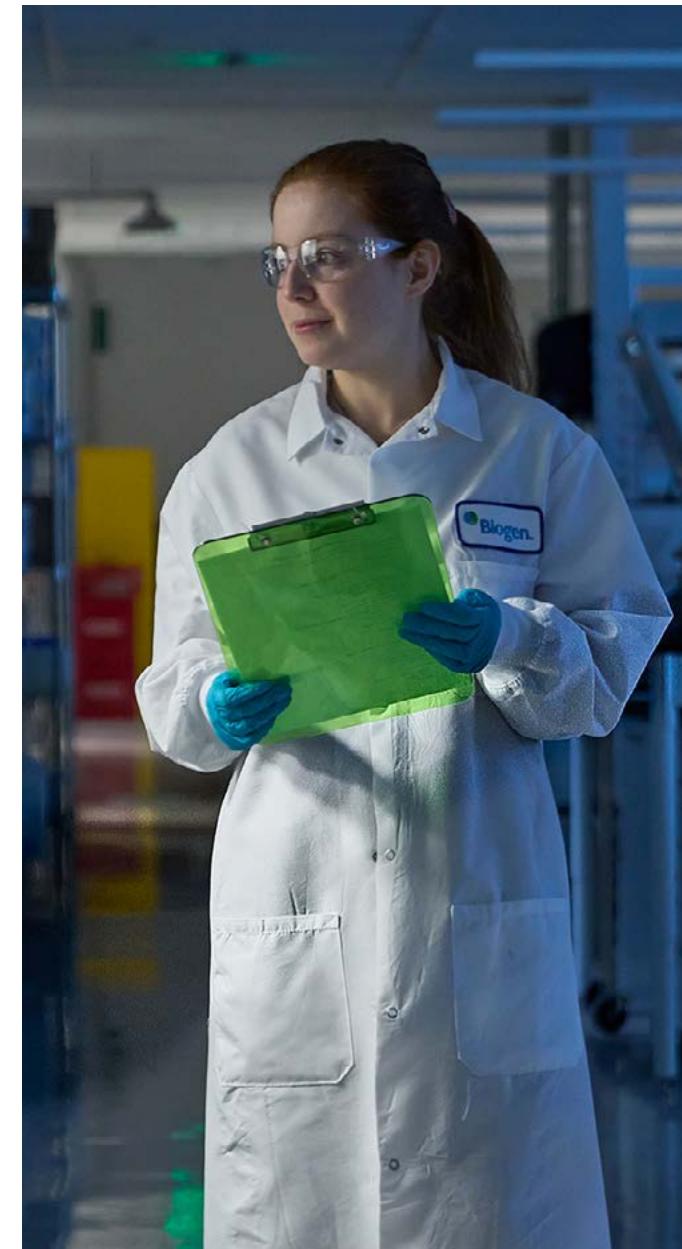
Q&R

Question : Je suis responsable et l'une de mes employées, qui a récemment rejoint Biogen après avoir travaillé chez un concurrent, possède des informations confidentielles provenant de son ancien employeur. Elle dit qu'elle a l'intention de l'utiliser à notre avantage. Dois-je l'ignorer et la laisser faire ?

Réponse : Non. Si un employé conserve et utilise de telles informations, cela n'est pas approprié et peut entraîner une action en justice de la part du concurrent. Vous devez le signaler au service juridique pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures
- » Politique mondiale sur la sécurité des données
- » Politique mondiale relative au droit de la concurrence
- » Politique mondiale de publication
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la collecte d'informations commerciales, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, au responsable de la Compliance, au service juridique, aux partenaires des ressources humaines ou à la ligne d'assistance.



DES DÉCLARATIONS ET DES REGISTRES COMMERCIAUX COMPLETS, EXACTS ET OPPORTUNS

Notre société est soumise à des exigences complexes et étendues en ce qui concerne la publication de rapports. Nous devons suivre toutes les règles et réglementations légales, comptables, financières et autres des juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités.



Nos partenaires commerciaux, les agents gouvernementaux, les investisseurs et le public comptent sur l'exactitude et l'exhaustivité de nos registres financiers, de nos documents commerciaux et de toutes les informations que nous publions. Tous nos registres financiers, livres comptables et rapports de gestion doivent être clairs et complets, détaillés de manière raisonnable, et ils doivent refléter de manière appropriée les transactions et activités de la société. Ceci inclut les registres financiers, les données opérationnelles, telles que les coûts et données sur la production, les rapports de dépenses et les dossiers des employés. Disposer d'informations exactes et complètes est essentiel pour prendre des décisions éclairées.

Les documents déposés par l'entreprise auprès de la Securities and Exchange Commission, ainsi que les autres informations publiques communiquées par l'entreprise ou en son nom, doivent être justes, complets, exacts, opportuns et compréhensibles. Nos pratiques en matière de comptabilité et d'information financière doivent également être conformes aux principes comptables généralement acceptés et à d'autres critères, tels que les exigences légales et fiscales locales en matière d'information. Selon votre poste au sein de la société, vous pouvez être amené à devoir fournir les données nécessaires pour garantir que les communications publiques et dépôts de la société respectent ces normes. Biogen attend de ses employés qu'ils prennent leurs responsabilités au sérieux et fournissent immédiatement des réponses exactes, complètes et à jour aux questions posées dans le cadre des obligations de divulgation publique de la société.

NOUS CRÉONS ET GÉRONS LES DOCUMENTS DE MANIÈRE RESPONSABLE

Chacun d'entre nous est responsable des informations et des dossiers dont il a la charge. Nous devons connaître les procédures de gestion des documents qui s'appliquent à notre travail. Biogen possède une politique et des procédures de gestion des registres et des informations pour garantir que nos registres et informations sont gérés, conservés, sécurisés et détruits de manière appropriée selon nos besoins commerciaux et conforme aux lois et réglementations en vigueur.

Nous conservons les dossiers papier et électroniques aussi longtemps que l'exigent nos politiques et les lois et règlements applicables. Nos dossiers sont organisés de manière à ce qu'ils puissent être localisés et retrouvés en cas de besoin. Les documents ne doivent être détruits que conformément à notre politique mondiale de conservation et d'élimination des documents, et jamais en réponse ou en prévision d'un litige, d'une enquête ou d'un audit.

VEILLEZ À

- Créer des documents commerciaux qui reflètent fidèlement la vérité.
- Enregistrer les transactions conformément à notre système de contrôle interne.
- Fournir à la direction des informations et des prévisions financières opportunes et sincères sans omettre ou déformer sciemment des informations pertinentes ou importantes.
- Rédiger soigneusement et clairement toutes vos communications professionnelles, y compris les courriels.
- Écrire en sachant qu'un jour, ce que vous écrivez peut devenir un document public.

- Gérer et sécuriser les documents en fonction de la sensibilité des informations qu'ils contiennent.
- Toujours respecter les instructions du service juridique concernant la conservation des documents dans le cadre d'un litige ou d'une enquête.
- Comprendre et respecter nos politiques en matière de conservation des documents.
- Contacter l'équipe chargée de la gouvernance de l'information ou le service juridique en cas de doute sur l'opportunité ou la culture de destruction des documents.

FAITES ATTENTION

- Aux actions ou instructions données à d'autres qui rendent nos états financiers inexacts ou trompeurs
- Aux actions susceptibles d'interférer d'une manière ou d'une autre avec l'audit des enregistrements
- À toute destruction des documents à conserver

Chacun d'entre nous est responsable des informations et des dossiers dont il a la charge.

NOTRE CODE EN ACTION



Question : À la fin d'une période de déclaration, mon supérieur m'a demandé d'enregistrer des dépenses supplémentaires alors que le travail correspondant n'a pas encore commencé. J'ai accepté de le faire. Je ne pensais pas que cela faisait une différence puisque j'étais sûr que le travail serait achevé au cours du trimestre suivant. Ai-je fait ce qu'il fallait ?

Réponse : Non, ce n'est pas le cas. Les coûts doivent être enregistrés dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les travaux n'ont pas commencé et les coûts n'ont pas été encourus à la date d'enregistrement de la transaction. Il s'agit d'une fausse déclaration qui, selon les circonstances, peut être assimilée à une fraude.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de conservation et d'élimination des registres
- » Politique mondiale de conservation des systèmes de communication électronique et des e-mails
- » Politique de documentation en matière de R&D
- » Politique mondiale de classification des risques pour les données
- » Lignes directrices sur l'avis de préservation
- » Politique mondiale sur les frais de déplacements et de réception
- » Avis sur la protection des données et de la vie des employés

NOUS SOMMES TRANSPARENTS ET ÉTHIQUES

Souvenez-vous, nous ne proposons pas, ni ne donnons de pots-de-vin ou de dessous de table pour remporter des affaires, pour influencer une décision commerciale ou de prescription, ou pour faire avancer nos intérêts auprès des autorités publiques. En particulier, nos interactions avec les professionnels de santé, les entités gouvernementales, les fonctionnaires et les autres doivent se faire dans le cadre de la loi, et ne jamais impliquer l'obtention d'un bénéfice indu ou la volonté d'influencer ou d'encourager de manière inappropriée une prise de décision.



NOUS COOPÉRONS AVEC LES INSTANCES DE RÉGLEMENTATION

Nous respectons les lois et réglementations en vigueur et coopérons avec les organismes de régulation, les enquêteurs et agents de l'ordre public.



VEILLEZ À

- Contacter immédiatement le service juridique de la société et attendre leurs directives avant d'y répondre, si vous recevez une requête de la part d'agents gouvernementaux ou de régulation.
- Prendre les mesures nécessaires, dans le cadre d'une enquête externe, pour conserver les documents pertinents et répondre aux demandes d'informations de manière honnête et dans un délai convenable.
- Toujours coopérer entièrement et honnêtement avec les enquêteurs.

FAITES ATTENTION

- À la tentation de tromper un enquêteur - Ne le faites pas
- Au désir de modifier ou de détruire des documents - C'est illégal



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Que se passe-t-il au cours d'une enquête ?

- Les faits seront déterminés à partir d'entretiens et de l'examen de documents.
- Selon la nature de l'enquête et du problème, les enquêteurs ou le service juridique peuvent vous demander de ne discuter d'aucun aspect concernant l'enquête avec quiconque.
- Si une faute professionnelle est découverte, la société prendra les mesures disciplinaires ou correctives qui s'imposent pour remédier à la situation et empêcher qu'elle ne se reproduise.

NOTRE CODE EN ACTION

Q&R

Question : Pourquoi sommes-nous censés coopérer aux enquêtes d'éthique et de conformité ? Je préfère ne pas m'impliquer.

Réponse : Votre aide est importante et il est de votre responsabilité de coopérer. Lorsque la société mène une enquête, elle examine une éventuelle violation du Code, des politiques de Biogen ou des exigences légales pertinentes. Si les employés ne coopèrent pas, il est impossible d'obtenir tous les faits et de prendre les mesures correctives appropriées. La rétention d'informations ou le fait de donner sciemment des informations fausses ou trompeuses constitue une violation grave de nos devoirs en tant qu'employés et peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

NOUS ÉVITONS LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité et en respectant les normes légales et éthiques en vigueur. Nous nous engageons à respecter les lois de tous les pays où nous opérons, qui interdisent la corruption des agents publics. Nous respectons également les lois applicables qui interdisent les pots-de-vin versés à des particuliers.

En raison de la complexité des lois de lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans le monde entier, il est important que les employés connaissent les politiques de la société et posent des questions s'ils ont des doutes sur la bonne manière d'agir. Si vous avez des questions, contactez votre superviseur ou votre partenaire local chargé de la Compliance.

Nous sommes responsables des tiers qui agissent en notre nom. Nous faisons preuve de diligence raisonnable et surveillons attentivement nos partenaires commerciaux. Nous exigeons d'eux qu'ils agissent conformément à notre Code et à nos normes.

VEILLEZ À

- Connaître les politiques applicables en matière de corruption.
- Ne jamais offrir d'argent ou d'objet de valeur pour influencer indûment une décision commerciale.

NOTRE CODE EN ACTION

Question : Parfois, lors de voyages d'affaires, j'assiste à des pratiques que je considère comme inappropriées, mais qui sont courantes dans le pays que je visite. Que dois-je faire si l'on me demande de fournir ce que je considère comme un pot-de-vin mais que les habitants considèrent comme une simple courtoisie commerciale ?

Réponse : Notre politique s'applique quel que soit l'endroit où vous vous trouvez. Si vous avez des questions, vous devez consulter votre responsable de la Compliance ou votre service juridique.



- Ne jamais effectuer de paiements dans le but d'influencer indûment un fonctionnaire.
- Vous assurer que tous les tiers engagés par ou agissant au nom de Biogen sont soumis à un audit préalable relevant de la diligence raisonnable avant le début de toute relation d'affaires avec eux.
- Poser vos questions et faites part de vos préoccupations en matière de conformité au personnel compétent de Biogen, notamment au Juridique, à la Compliance, à la Finance ou à la [ligne d'assistance](#).

FAITES ATTENTION

- À surveiller les comportements non éthiques ou douteux des fournisseurs ou partenaires commerciaux. Si vous avez des inquiétudes, contactez la direction
- Aux demandes de paiements de facilitation



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les paiements de facilitation ou d'accélération sont des sommes modestes versées à titre d'honoraires officieux à des agents publics de bas niveau pour accélérer ou initier l'exécution d'un service de routine. Ils sont interdits par nos politiques. Si vous êtes sollicité pour un paiement de facilitation ou d'accélération, contactez immédiatement le service juridique.

Les agents du gouvernement comprennent les personnalités politiques, les agents publics et les employés des entreprises publiques, tels que les médecins employés par les hôpitaux publics.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Politique sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures
- » Procédure standard pour l'engagement des parties prenantes externes au niveau mondial
- » Politique mondiale d'examen des contrats
- » Procédure standard mondiale d'intégration et de gestion des fournisseurs PTP
- » Politique mondiale d'approbation et de signature des transactions
- » Protocole mondial relatif aux enquêtes
- » Politique de conduite éthique en matière de R&D
- » Politique mondiale sur les voyages et dépenses

NOUS NOUS ENGAGEONS DANS DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉQUITABLES

Nous croyons en une concurrence libre et ouverte. Nous ne recherchons jamais à obtenir des avantages concurrentiels par le biais de pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Nous ne concluons aucun accord avec des concurrents qui nous engagerait à adopter une attitude anti-concurrentielle, notamment la fixation de prix ou la division de marchés. Nous ne nous adonnons pas à des pratiques ou agissements trompeurs ou déloyaux, tels que la publicité mensongère ou trompeuse ou toute autre déformation de faits.



NOTRE CODE EN ACTION

Question : J'ai reçu des informations sensibles sur les prix de la part d'un de nos concurrents.
Que dois-je faire ?

Réponse : Contacter le service juridique ou la **Compliance** sans délai et avant toute autre action.

Q&R

VEILLEZ À

- Comprendre que les lois antitrust et sur la concurrence sont complexes et que les exigences en matière de conformité dépendent des circonstances
- Les activités suivantes sont à éviter :
 - **Collusion** : Lorsque des entreprises communiquent secrètement ou se mettent d'accord sur la manière dont elles vont se concurrencer. Il peut s'agir d'accords ou d'échanges d'informations sur la tarification ou la répartition des marchés.
 - **Collusion par soumissions concertées** : Lorsque les concurrents manipulent la procédure d'appel d'offres. Il peut s'agir de comparer des offres, de s'abstenir de soumissionner ou de soumettre sciemment des offres non concurrentielles.
 - **Prix prédateurs** : Lorsqu'une entreprise disposant d'un pouvoir de marché vend un produit ou un service à un prix inférieur à son coût afin d'éliminer ou de nuire à un concurrent. Ne partagez jamais nos informations concurrentielles avec nos concurrents.

FAITES ATTENTION

- Aux conversations formelles ou informelles avec des concurrents au sujet d'informations commerciales sensibles.
- À l'utilisation d'informations non publiques sur les concurrents reçues de la part de nouvelles recrues ou de personnes interrogées.
- Aux conversations avec des concurrents qui pourraient être perçues comme limitant la concurrence. Si une telle conversation s'engage, quittez immédiatement la réunion et signalez-la au service juridique.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale relative au droit de la concurrence

NOUS PRATIQUONS LE COMMERCE INTERNATIONAL EN TOUTE LÉGALITÉ

Nous nous conformons à toutes les réglementations douanières applicables, aux contrôles des exportations et aux lois sur les sanctions commerciales. Cela nous permet de fournir nos médicaments en temps voulu aux patients qui en ont besoin, tout en établissant une relation de confiance avec la société. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils fassent de même. Les lois et réglementations relatives au commerce international évoluent de manière dynamique et nous devons adapter nos processus à l'environnement géopolitique changeant.

VEILLEZ À

- Vous informer sur les partenaires commerciaux avec lesquels vous traitez et sur la destination finale de nos produits.
- Ne pas vous engager avec des personnes ou des entreprises qui ont été placées par les gouvernements sur des listes de personnes ou institutions sanctionnées.
- Obtenir tous les permis nécessaires avant l'exportation réelle ou présumée de produits, services ou technologies.
- Communiquer des informations complètes et précises sur chaque produit importé/exporté, telles que sa classification douanière, son origine et sa valeur en douane.
- Ne pas utiliser le nom ou l'enregistrement de l'entreprise pour importer/exporter des commandes personnelles.
- Veiller à ce que tous les tiers engagés par Biogen ou en son nom fassent l'objet d'un contrôle préalable approprié, y compris d'une vérification des sanctions, avant de nouer toute relation d'affaires.
- Les employés doivent consulter la personne désignée au sein de leur unité ou du Service juridique aussi tôt que possible pour connaître les lois locales en vigueur sur l'exportation des produits, informations et technologies.
- **Signaler tout problème de conformité au personnel compétent de Biogen.**



FAITES ATTENTION

- À toute demande de participation, de soutien ou d'informations concernant un boycott non américain doit être immédiatement signalée au service juridique avant toute action.

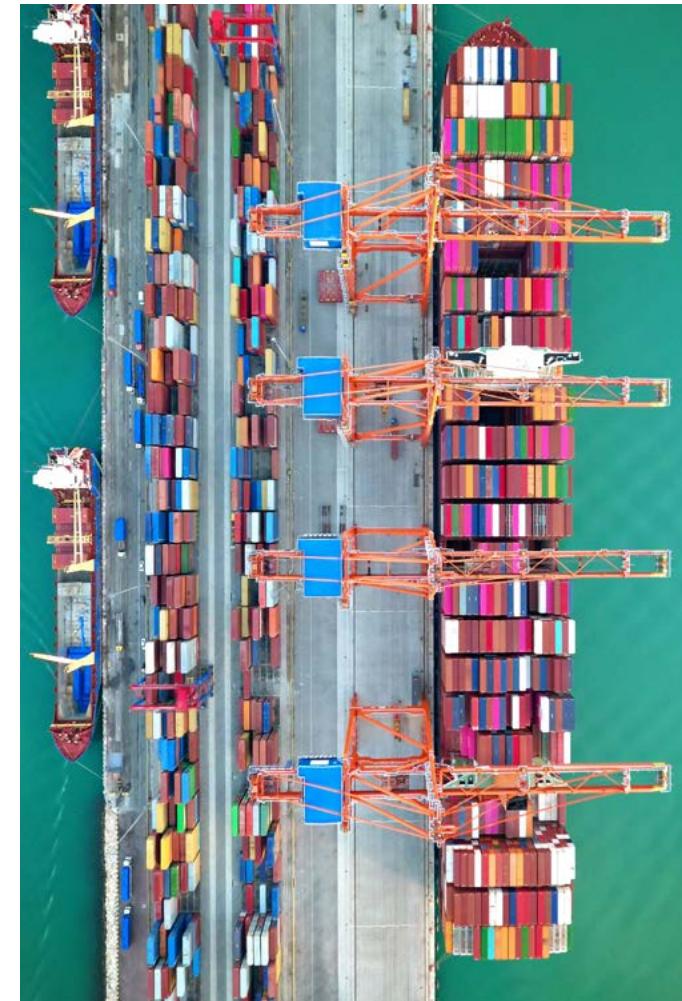


AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les restrictions au contrôle des exportations

s'appliquent non seulement aux marchandises, mais couvrent également le transfert de technologies et de données techniques immatérielles, en fonction de la réglementation nationale. Par exemple, aux États-Unis et dans de nombreux pays, ces contrôles sont les suivants :

- Transferts de données techniques à une personne située dans un autre pays, y compris à nos collègues employés ou non employés.
- Discussions avec toute personne non américaine qui divulgue des informations techniques.
- Inspections visuelles par toute personne non américaine d'équipements et d'installations d'origine américaine.
- Vous devez savoir que le transfert de certaines données techniques et informations à un individu non ressortissant des États-Unis peut être une exportation présumée dans le pays duquel l'individu est citoyen, même si le transfert a lieu à l'intérieur des États-Unis.





AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les sanctions économiques et commerciales découlant des lois des États-Unis, de la Suisse, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et d'autres pays contiennent également des interdictions de traiter avec des pays, des personnes ou des organisations spécifiquement identifiés, y compris les pays où les États-Unis appliquent des sanctions économiques et commerciales, notamment :

- Cuba
- L'Iran
- La Corée du Nord
- La Syrie
- La région de Crimée
- En outre, la Russie et le Belarus font l'objet d'un important programme de sanctions lié à la guerre en Ukraine

Les dispositions anti-boycott de la législation américaine interdisent et/ou pénalisent les entreprises américaines et celles qui sont contrôlées par des entreprises américaines de participer ou de coopérer à des boycotts étrangers que les États-Unis ne sanctionnent pas. Ces lois, qui visent principalement le boycott d'Israël par la Ligue arabe, imposent également certaines obligations de déclaration.

La Compliance du commerce international implique également le respect de procédures et d'instructions de travail documentées afin de garantir que des déclarations de douane complètes et exactes sont faites aux autorités douanières compétentes dans toutes les juridictions. Les autorités douanières exigent que des informations exactes soient communiquées concernant les envois entrants, afin que les droits, taxes et redevances applicables puissent être prélevés et que le respect des diverses lois et réglementations appliquées aux frontières puisse être assuré.



EN SAVOIR PLUS

- » Politique de conformité au commerce international
- » Politique Biogen mondiale concernant le contrôle des exportations, les embargos et les sanctions
- » Politique mondiale d'évaluation personnalisée
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant le commerce international, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, au service de **Compliance du commerce mondial**, au responsable de la Compliance, au service juridique, aux partenaires des ressources humaines ou contactez le **service d'assistance téléphonique**.

NOUS NOUS IMPLIQUONS DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS LE PROCESSUS POLITIQUE

Les employés de Biogen ont le droit de participer volontairement au processus politique. Cela inclut les contributions politiques personnelles et la défense d'intérêts en tant que citoyen privé.

VEILLEZ À

- Obtenir toutes les approbations nécessaires avant d'utiliser des ressources de la société pour soutenir des activités politiques
- Demander l'approbation des Affaires gouvernementales avant de s'engager dans des activités de lobbying
- Ce que vos opinions et activités politiques personnelles ne soient pas considérées comme celles de l'entreprise
- Ne jamais utiliser les fonds, les actifs, les services ou les installations de l'entreprise pour soutenir un candidat ou un parti politique

FAITES ATTENTION

- **Aux influences inappropriées :** Évitez même l'apparence que vos contributions ou votre participation à des activités politiques puissent avoir pour but d'obtenir une influence inappropriée.
- **Aux conflits d'intérêts :** Je veille à ce que ma campagne pour un mandat politique ou mon mandat ne crée même pas un semblant de conflit d'intérêt avec mes obligations envers la société.



NOTRE CODE EN ACTION

Q&R

Question : Hélène participe à un soulèvement de fonds pour un candidat politique local. Est-il possible de faire figurer ma position chez Biogen si je n'utilise pas les fonds ou les ressources de l'entreprise ?

Réponse : Vous devrez comprendre et respecter les lois et règlements qui s'appliquent à votre contribution. Par exemple, la loi fédérale américaine exige des candidats à une fonction fédérale qu'ils recueillent des informations sur les donateurs ayant versé 200 dollars ou plus, y compris les informations relatives à leur employeur (d'autres pays ont des lois similaires). Vous devez fournir ces informations requises par la loi, mais vous ne pouvez en aucun cas indiquer que votre participation ou votre soutien à des activités politiques est représentatif du point de vue de Biogen.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique sur les contributions politiques
- » Politique sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant des contributions ou des activités politiques, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, au service des affaires gouvernementales, au responsable de la Compliance, au service juridique ou contactez le **service d'assistance téléphonique**.

NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS ET LES RESSOURCES

Nous respectons la vie privée des personnes et assurons la sécurité des données que nous recueillons. La protection des données est cruciale à notre engagement envers les patients, professionnels de santé, partenaires, employés et collectivités que nous servons.



NOUS TRAITONS LES INFORMATIONS SENSIBLES AVEC SOIN

L'information est l'un de nos atouts les plus précieux. Chacun d'entre nous doit être vigilant et protéger les informations sensibles ou confidentielles de Biogen, ainsi que les informations sensibles et confidentielles qui nous sont communiquées. Votre obligation de préserver les informations sensibles et confidentielles de Biogen continue même après la fin de votre emploi au sein de notre société.

VEILLEZ À

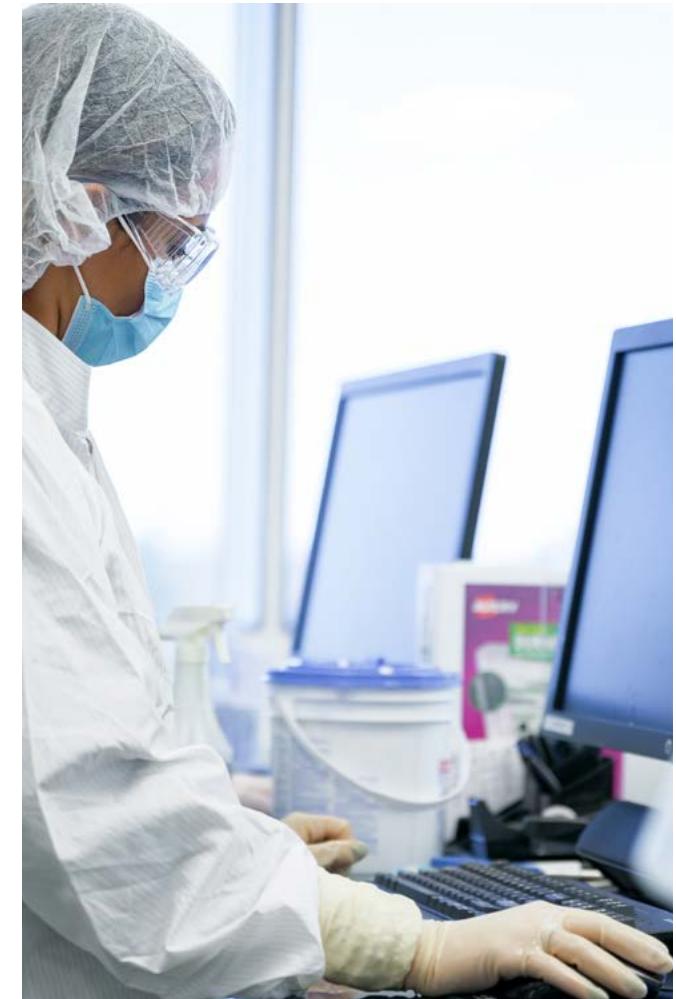
- N'utiliser et ne divulguer des informations sensibles et confidentielles qu'à des fins professionnelles légitimes.
- En cas de partage externe, utiliser les modèles de contrat appropriés ou consulter le service juridique pour déterminer les garanties à mettre en place.
- Étiqueter correctement les informations sensibles et confidentielles pour indiquer comment elles doivent être traitées, distribuées et détruites conformément aux politiques applicables.
- Ne stocker ou communiquer les informations de l'entreprise qu'en utilisant les systèmes d'information de Biogen ou des dispositifs/locaux de stockage approuvés.
- S'il est nécessaire de transférer des informations hautement sensibles ou confidentielles, veiller à ce que les contrôles et méthodes de sécurité appropriés soient utilisés, y compris le cryptage.

FAITES ATTENTION

- Aux discussions sur des informations sensibles ou confidentielles lorsque d'autres personnes peuvent entendre ce qui se dit - par exemple, dans les avions, les ascenseurs et lors de l'utilisation de téléphones portables.
- À la transmission d'informations sensibles par des télécopieurs ou des imprimantes sans surveillance.
- À ne pas laisser votre espace de travail sans surveillance avec des informations confidentielles affichées.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale de protection des données à caractère personnel
- » Politique mondiale sur la sécurité des données
- » Politique mondiale sur l'utilisation acceptable des appareils mobiles
- » Politique mondiale de classification des risques pour les données
- » Politique mondiale de conservation et d'élimination des documents
- » Politique mondiale de publication
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant des informations hautement sensibles ou confidentielles avec votre responsable, la **gouvernance de l'information, le Bureau mondial de la protection de la vie privée**, le service juridique ou les partenaires des ressources humaines.



NOUS RESPECTONS TOUTES LES LOIS SUR LES DÉLITS D'INITIÉS

Nous n'utilisons pas les informations de Biogen ou de nos partenaires commerciaux à des fins personnelles. Il est interdit aux administrateurs, dirigeants, employés et personnel temporaire de Biogen dans le monde entier, ainsi qu'aux membres de leur famille immédiate, de se livrer à des délits d'initiés. Les violations des lois sur les délits d'initiés sont sévères et entraînent des amendes et des sanctions civiles et pénales. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous ne violez pas les lois sur les délits d'initiés ou notre politique mondiale en matière de délits d'initiés et d'information.

VEILLEZ À

- Ne pas acheter ou ne pas vendre de titres de Biogen ou de toute autre société lorsque vous disposez d'informations importantes non publiques sur Biogen ou cette autre société, à moins que vous ne le fassiez dans le cadre d'un plan de négociation approuvé au titre de la règle 10b5-1.
- Ne pas communiquer d'informations importantes non publiques à une autre personne (c'est-à-dire des "tuyaux").
- Ne pas vous engager dans des ventes à découvert, des options de vente ou d'achat, des opérations de couverture, des comptes sur marge, des nantissements ou d'autres opérations dérivées liées aux titres de Biogen.
- Ne pas effectuer d'opérations pendant les « périodes d'interdiction » si vous avez été informé que vous êtes soumis à de telles restrictions (à moins que vous n'ayez précédemment conclu un plan de négociation 10b5-1 alors que vous n'aviez pas connaissance d'informations importantes non publiques).

FAITES ATTENTION

- Aux demandes d'informations sur Biogen, nos clients ou toute autre entreprise avec laquelle nous travaillons, formulées par des amis ou des membres de la famille. Même des conversations informelles peuvent être considérées comme des « tuyaux » illégaux d'informations privilégiées.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale en matière de délits d'initiés et d'information

NOTRE CODE EN ACTION

Q&R

Question : J'ai connaissance d'un nouveau développement important dans nos activités qui, selon moi, va augmenter de manière significative la valeur des actions de la société. Je sais qu'il m'est interdit d'acheter des actions, mais je peux recommander à mon ami d'investir dans notre société, n'est-ce pas ?

Réponse : Non, vous ne devez pas faire cela. Vous avez raison de dire que vous ne pouvez pas négocier des actions de la société avec ces informations, car il s'agit d'**« informations importantes non publiques »**. La négociation d'actions de la société en possession de ce type d'informations constitue un délit d'initié et est contraire à la loi. Toutefois, la politique de l'entreprise et la loi vous interdisent également de recommander à d'autres personnes d'acheter ou de vendre des actions de l'entreprise sur la base de ce type d'informations, même si vous ne partagez pas ces informations lorsque vous faites la recommandation. De tels agissements seraient considérés comme du **« tuyautage »** et pourraient vous rendre possible ainsi que vos amis de sanctions civiles et pénales.



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les informations importantes sont des informations qu'un investisseur raisonnable jugerait déterminantes pour décider d'acheter, de détenir ou de vendre un titre. Exemples d'informations pouvant être considérés comme importantes :

- Une acquisition, une vente ou une autre transaction importante en cours ou proposée
- Les résultats de la dernière phase d'essais cliniques
- Un développement de produit significatif ou des informations importantes sur un produit, telles que des problèmes graves de sécurité du produit
- L'obtention de l'approbation réglementaire ou l'incapacité à obtenir l'approbation réglementaire des produits
- Un litige important ou des incidents liés aux brevets
- Les bénéfices ou performances financières

Les informations sont considérées comme non publiques si elles n'ont pas été précédemment divulguées au public par le biais de communiqués de presse ou de documents déposés auprès de la SEC et si elles ne sont pas accessibles au grand public pour d'autres raisons. Les informations sont généralement considérées comme **« publiques »** lorsqu'elles ont été accessibles au public pendant au moins 24 heures après leur divulgation.

NOUS UTILISONS LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE DE MANIÈRE ÉTHIQUE

Chacun d'entre nous doit veiller à protéger les actifs de la société et les utiliser avec précaution. L'utilisation personnelle des biens de l'entreprise est découragée. Toutes les informations envoyées ou reçues par l'intermédiaire de nos appareils, réseaux, systèmes ou services font partie des dossiers officiels de l'entreprise, et nous pouvons être légalement tenus de montrer ces dossiers. Veillez donc à ce que les informations commerciales que vous traitez soient exactes, appropriées, éthiques et légales.

VEILLEZ À

- Utiliser les biens et services de Biogen uniquement à des fins professionnelles légitimes
- N'utiliser que des appareils et des services approuvés par Biogen pour stocker des données professionnelles et pour mener à bien les activités de Biogen
- Toujours utiliser des mots de passe ou des phrases de passe fort(e)s et, dans la mesure du possible, des mots de passe uniques

FAITES ATTENTION

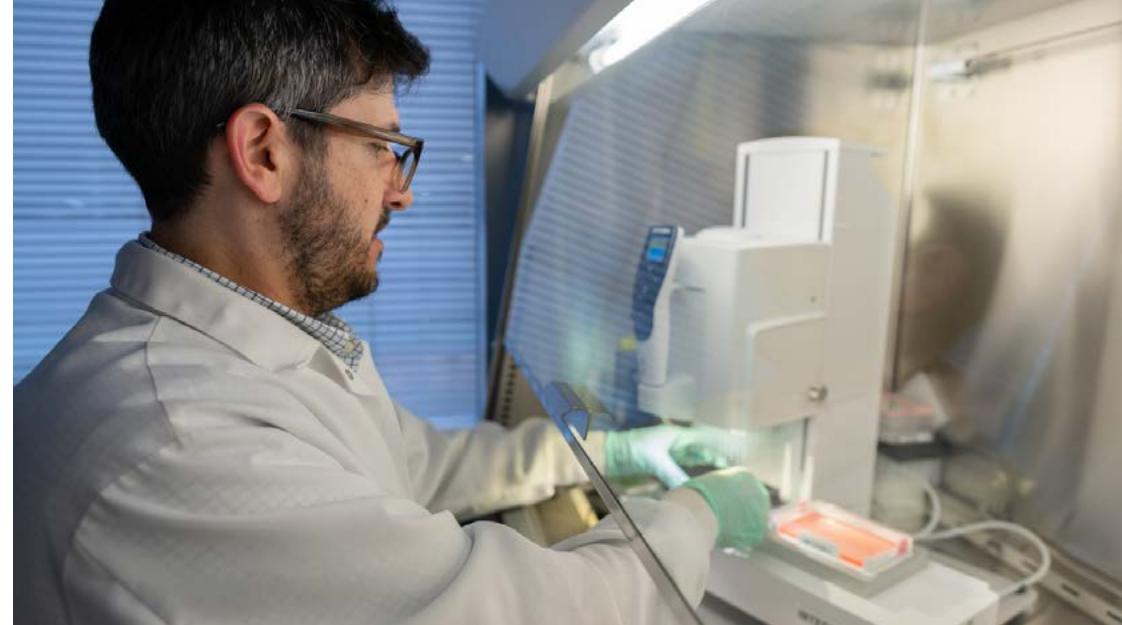
- À l'utilisation inappropriée des ressources de Biogen à des fins personnelles ou à une utilisation excessive ayant un effet négatif sur la productivité
- Au partage de mots de passe ou à l'utilisation des données d'identification de Biogen pour des comptes personnels
- À ne pas utiliser l'équipement ou les systèmes d'information de Biogen pour créer, stocker ou envoyer du contenu que d'autres personnes pourraient trouver offensant



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Nous utilisons l'IA de manière éthique

L'IA, ou intelligence artificielle, désigne le développement et l'utilisation de systèmes informatiques capables d'effectuer des tâches qui requièrent généralement l'intelligence humaine. Nous pensons que l'utilisation responsable de l'IA peut nous aider à faire progresser notre travail pour améliorer la vie des patients et des collectivités que nous servons. Nous nous engageons à veiller à ce que notre utilisation de l'IA soutienne une recherche éthique et validée et favorise l'équité. Nous sommes conscients des risques et des défis potentiels associés à l'IA et nous nous engageons à l'utiliser de manière transparente, responsable, éthique et conforme.



EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale relative aux mots de passe
- » Politique mondiale en matière de conflits d'intérêts et d'activités extérieures
- » Politique mondiale d'examen des contrats
- » Politique mondiale sur l'utilisation acceptable des appareils mobiles
- » Politique mondiale d'achat
- » Politique mondiale d'approbation et de signature des transactions
- » Politique mondiale sur les voyages et dépenses
- » Politique mondiale de conservation des systèmes de communication électronique et des e-mails
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant la protection des actifs de Biogen, adressez-vous à votre responsable, au service de sécurité informatique mondial, au responsable de la Compliance, au service juridique, aux ressources humaines ou à la **ligne d'assistance téléphonique**.

NOUS PROTÉGEONS LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle (PI) de Biogen est un actif important devant être protégé.

VEILLEZ À

- Divulguer rapidement à la direction de l'entreprise toute invention ou autre propriété intellectuelle que vous créez pendant que vous êtes employé par Biogen
- Étiqueter correctement les informations confidentielles pour indiquer comment elles doivent être manipulées, distribuées et détruites
- Protéger la propriété intellectuelle en ne la partageant qu'avec les parties autorisées

FAITES ATTENTION

- À l'utilisation excessive ou inappropriée des ressources de Biogen à des fins personnelles
- Au partage de mots de passe



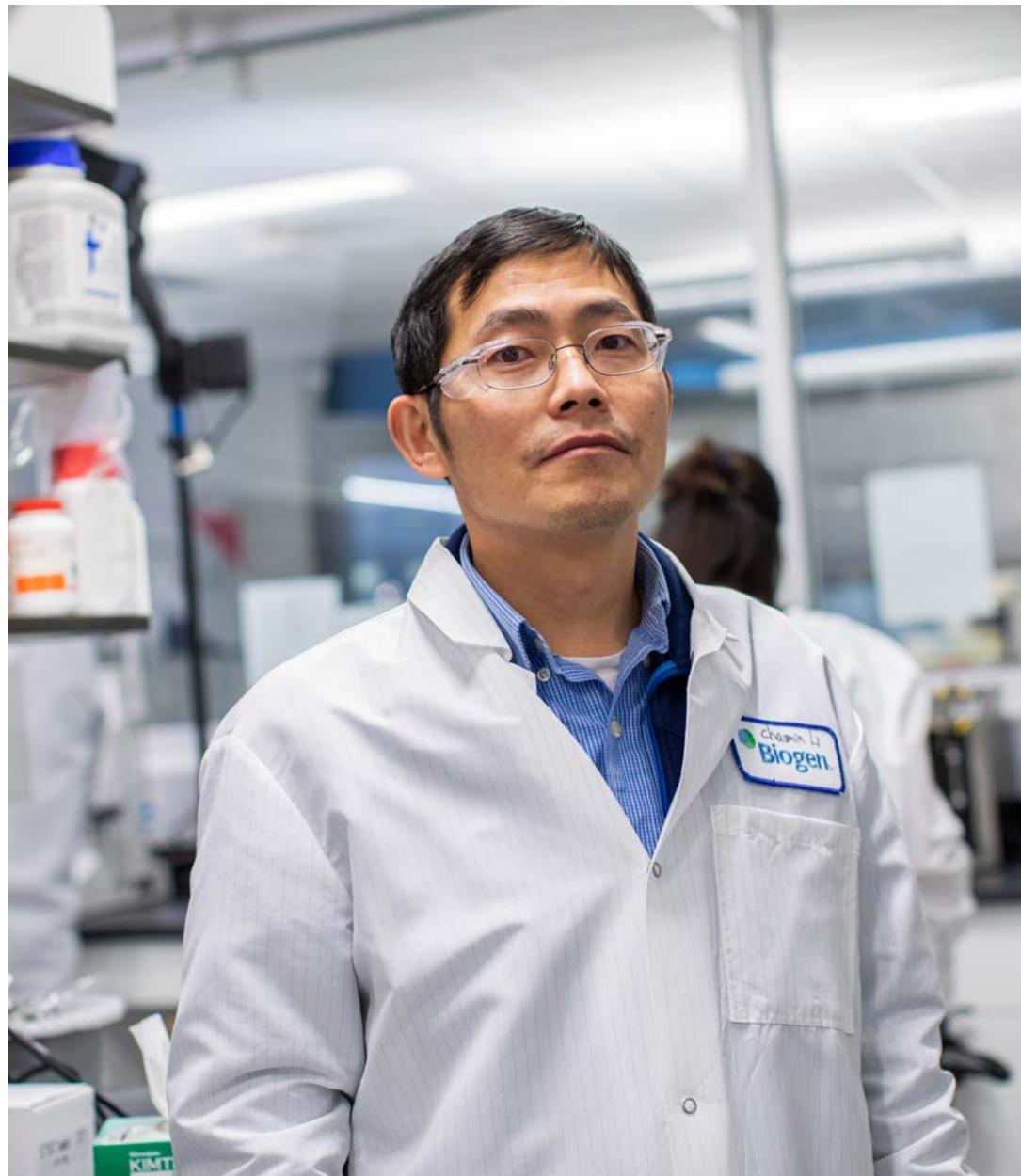
AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Voici quelques exemples de propriété intellectuelle :

- Les secrets commerciaux et découvertes
- Les méthodes, savoir-faire et techniques
- Les innovations et conceptions
- Les systèmes, logiciels et technologies
- Les brevets, marques déposées et copyrights

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale d'examen des contrats
- » Politique mondiale sur la sécurité des données
- » Politique mondiale relative aux mots de passe
- » Politique mondiale en matière de publication
- » Discutez de toute question ou préoccupation concernant les communications relatives à la propriété intellectuelle avec votre responsable ou le service juridique.



NOUS NE COMMUNIQUONS AVEC LE PUBLIC QUE LORSQUE NOUS Y SOMMES AUTORISÉS

Afin de conserver une voix et un message cohérents lorsque nous divulguons des informations au public, seules les personnes autorisées pourront s'exprimer au nom de la compagnie. Veuillez noter que vos collègues en charge des relations avec les investisseurs et l'équipe de direction exécutive sont les seuls employés autorisés à communiquer avec la communauté financière.



✓ VEILLEZ À

- Ne jamais vous exprimer publiquement sur des questions concernant l'entreprise sans l'autorisation préalable du service des affaires générales ou des relations avec les investisseurs. Tout le contenu doit ensuite être revu et approuvé, et l'orateur doit avoir reçu la formation appropriée.
- Adresser toute demande concernant nos activités, nos ventes, nos résultats financiers ou nos plans stratégiques aux Affaires générales ou aux Relations avec les investisseurs.
- Obtenir l'approbation des Affaires générales avant de diffuser toute communication destinée à un large public d'employés.
- Être prudent lorsque vous utilisez les médias sociaux, y compris l'utilisation personnelle des médias sociaux qui n'est pas liée aux activités que vous menez au nom de Biogen.
- Ne pas discuter de Biogen ou de nos activités dans des forums en ligne, des blogs ou des tableaux d'affichage.
- Ne jamais donner l'impression de parler au nom de Biogen, sauf autorisation.

⌚ FAITES ATTENTION

- À Toute suggestion dans vos communications personnelles selon laquelle vous parlez au nom de l'entreprise.
- À ne pas utiliser le titre ou l'affiliation de l'entreprise en dehors du travail (par exemple dans le cadre d'activités caritatives ou communautaires non parrainées par l'entreprise) sans indiquer clairement que vous ne représentez pas l'entreprise.
- À ne pas appuyer sur le bouton « Envoyer » sans avoir bien réfléchi.
- À ne pas envoyer d'e-mails et à ne pas publier de contenus confidentiels pouvant porter atteinte à la réputation de l'entreprise.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale relative aux réseaux sociaux
- » Politique mondiale relative aux réseaux sociaux - Utilisation personnelle
- » Politique mondiale en matière de parrainages, de dons et de subventions
- » Si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant les communications publiques, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou au service des affaires générales.

NOUS NE COMPROMET- TONS JAMAIS NOTRE INTÉGRITÉ

L'intégrité est le pilier sur lequel nous développons notre activité. Nous agissons avec intégrité et gagnons la confiance et le respect de nos groupes constitutifs par le biais des actions de chaque employé. Nous faisons ce que nous disons et nous disons ce que nous pensons.



NOUS ABORDONS LA QUESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Un conflit d'intérêts survient lorsque nous avons des intérêts concurrents qui peuvent interférer avec notre capacité à prendre des décisions objectives. Nous sommes tenus de faire preuve de discernement et d'éviter les situations qui peuvent conduire à un conflit d'intérêts, même apparent. Les conflits d'intérêt peuvent être réels ou juste une question de perception. Ces situations n'étant pas toujours évidentes, nous les divulguons pleinement et en discutons avec notre responsable. Votre supérieur hiérarchique, le service des relations humaines, au juridique ou à la Compliance peuvent être impliqués dans l'examen, la discussion et la résolution des situations de conflit d'intérêts.

VEILLEZ À

- Discuter avec votre supérieur et à divulguer tous les détails de toute situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts
- Aborder de manière proactive les situations susceptibles de mettre vos intérêts ou ceux de votre famille en conflit avec Biogen
- Éviter d'utiliser votre position ou les ressources de l'entreprise à des fins personnelles
- Signaler les conflits d'intérêts potentiels dans le cadre de la divulgation des informations sur les pays d'origine, conformément à la politique mondiale en matière de conflits d'intérêts et d'activités extérieures

FAITES ATTENTION

Aux situations telles que les suivantes, qui sont des exemples courants de conflits d'intérêts :

- **Autocontrôle et opportunités pour les entreprises** : Si vous apprenez l'existence d'une opportunité commerciale dans le cadre de votre travail, ne la saisissez pas pour vous-même, sauf si vous obtenez l'accord de Biogen. De même, le fait de confier des affaires à une entreprise qui bénéficiera à un employé ou à un membre de sa famille est un autre exemple de conflit d'intérêts.
- **Activités externes** : Les activités de conseil ou de travail extérieur doivent être discutées avec votre supérieur hiérarchique. De même, toute entreprise personnelle approuvée que vous ou votre famille exploitez ne doit pas entrer en concurrence avec Biogen.

- **Opérations financières et investissements** : Le fait que vous ou votre famille déteniez une participation dans une société qui est un concurrent, un sous-traitant, un fournisseur, un client ou un partenaire de l'entreprise pourrait constituer un conflit. De manière générale, toute activité extérieure avec des concurrents est strictement interdite.
- **Participation à d'autres organisations** : Vous ne devez pas accepter de siéger au conseil d'administration ou au conseil consultatif de l'un de nos concurrents, fournisseurs, clients ou partenaires, ni faire du bénévolat auprès de l'un d'entre eux, sans avoir obtenu l'autorisation nécessaire.
- **Liens personnels** : Les relations romantiques ou personnelles peuvent créer des conflits d'intérêts apparents et doivent être discutées avec votre supérieur hiérarchique et les ressources humaines. Vous devez divulguer toute relation personnelle avec des collègues ou des parties prenantes externes qui pourrait être perçue comme impliquant un conflit d'intérêts potentiel, en utilisant le lien fourni dans la politique mondiale sur les conflits d'intérêts et les activités extérieures. Si vous n'êtes pas sûr que la relation puisse être qualifiée de conflit d'intérêts, vous devez en discuter avec votre responsable de la Compliance.
- **Cadeaux et divertissements** : L'acceptation par vous de cadeaux ou d'autres avantages d'une valeur supérieure à la valeur nominale autorisée pourrait constituer un conflit d'intérêts.

NOTRE CODE EN ACTION



Question : Je travaille dans une usine de Biogen. J'ai du mal à couvrir mes dépenses personnelles et j'envisage de prendre un deuxième emploi. J'en ai trouvé un qui me semble parfait chez MegaPharma, un fournisseur de Biogen, et j'ai posé ma candidature. MegaPharma m'a appelé pour me proposer le poste. Que dois-je faire avant de commencer le travail ?

Réponse : Vous devriez informer votre responsable hiérarchique de cette nouvelle opportunité professionnelle afin de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts et si oui, comment le gérer. L'important est que vous suiviez les conseils énoncés dans la politique mondiale en matière de conflits d'intérêts et d'activités extérieures afin que les examinateurs compétents puissent vous aider à résoudre les problèmes et à gérer tout conflit potentiel.

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures

NOUS RESPECTONS LES RÈGLES EN MATIÈRE DE CADEAUX ET D'HOSPITALITÉ

Lorsque les circonstances s'y prêtent, un cadeau modeste permet d'exprimer des remerciements avec un geste attentionné, de même qu'un repas peut constituer un cadre adéquat pour une discussion d'affaires. Mais, s'ils ne sont pas effectués avec la plus grande précaution, les échanges de cadeaux et d'invitations peuvent créer une apparence négative surtout s'ils sont fréquents ou de grande valeur.

En matière de cadeaux et d'invitations, la position de Biogen est claire : nous n'acceptons pas, ni n'offrons de cadeaux ou d'invitations, ou tout autre article de valeur si l'intention de l'acte est d'influencer de manière inappropriée une décision commerciale. Les dons d'espèces ou de quasi-espèces (par exemple des actions ou d'autres formes de titres négociables) ou de cartes-cadeaux ou de chèques-cadeaux remboursables en espèces ne sont jamais autorisés. En ce qui concerne les professionnels de la santé, des règles particulières s'appliquent. Ces règles doivent être respectées quelle que soit l'intention. Des informations supplémentaires concernant l'offre de cadeaux et d'autres articles aux professionnels de la santé peuvent être trouvées en se référant au Code de pratique de la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM) et aux normes écrites de Biogen.

VEILLEZ À

- Faire preuve de jugement : acceptez et faites uniquement des cadeaux et des invitations qui sont autorisés par la loi et nos politiques, et dont la nature est raisonnable dans le cadre de la relation commerciale.
- Vous assurer également que vous comprenez et respectez les politiques de l'organisation destinataire avant d'offrir des cadeaux ou invitations ou tout article de valeur.
- Ne pas accepter de cadeau, d'invitation ou de divertissement d'une relation d'affaires qui n'est pas modeste et raisonnable et qui peut donner l'apparence d'une influence inacceptable.

- Discutez avec votre supérieur et divuluez tous les détails de toute situation qui pourrait être perçue comme un conflit d'intérêts.

FAITES ATTENTION

- Aux situations qui pourraient vous embarrasser, embarrasser Biogen ou le destinataire.
- Aux relations et transactions susceptibles de donner l'impression d'une loyauté partagée ou d'une influence inappropriée

EN SAVOIR PLUS

- » Politique mondiale sur les conflits d'intérêts et les occupations extérieures
- » Politique mondiale de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- » Politique mondiale d'examen des contrats
- » Politique mondiale sur les voyages et dépenses
- » Procédure standard pour l'engagement des parties prenantes externes au niveau mondial
- » Politique mondiale d'approbation et de signature des transactions
- » Code de déontologie de l'IFPMA



NOTRE CODE EN ACTION

Question : Lors d'un voyage, j'ai reçu un cadeau d'un partenaire commercial que j'estime excessif.

Réponse : Vous devez en informer votre supérieur hiérarchique ou le signaler à votre responsable de la Compliance dans les plus brefs délais. Il se peut que nous devions renvoyer le cadeau avec une lettre expliquant notre politique. Si un cadeau est périssable ou qu'il n'est pas pratique de le retourner, une autre option peut être de le distribuer aux employés ou d'en faire don à une œuvre de bienfaisance, avec une lettre d'explication au donneur.



AMÉLIORER VOTRE COMPRÉHENSION

Les interactions avec les agents publics impliquent des considérations supplémentaires qui vont au-delà des principes de bon sens et de discernement décrits ci-dessus. Nous nous engageons à respecter les nombreuses obligations légales, réglementaires et contractuelles qui encadrent dans le monde entier et de façon spécifique les activités impliquant le secteur public. À cette fin, vous devez toujours savoir si vous avez affaire à un fonctionnaire ou à une entité publique et respecter les règles en vigueur. Les services des affaires gouvernementales, des affaires juridiques et de la Compliance sont à votre disposition pour vous aider à déterminer qui peut être un représentant du gouvernement.

NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS, AUX RÉGLEMENTATIONS ET NORMES

Nous vivons et travaillons dans une société mondialisée et notre secteur d'activité est soumis à de nombreuses lois et réglementations. Ces lois et réglementations ont un impact direct sur notre travail quotidien. Elles régissent également nos interactions avec nos nombreux partenaires commerciaux et associés, tels que les chercheurs, les patients, les professionnels de santé et les gouvernements.



Nous estimons que ces lois et réglementations sont faites pour protéger les patients, les clients et les investisseurs bénéficiant de nos services. Pour cette raison, nous sommes déterminés à les suivre à la lettre dans toutes nos activités.

- Partout où nous opérons, nous devons connaître et respecter les lois et les règlements qui régissent nos activités.
- Étant donné que nous opérons dans de nombreux pays et juridictions, il peut sembler y avoir un conflit entre les lois applicables. Si vous êtes confronté à un tel conflit, consultez le service juridique.

Nous respectons les normes mondiales applicables, telles que :

- La déclaration de principes tripartite du Bureau international du travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale
- Les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- La déclaration d'Helsinki
- Les bonnes pratiques en laboratoire (BPL)
- Les bonnes pratiques cliniques (BPC)
- Les bonnes pratiques de fabrication (GMP)
- La déclaration de l'Organisation de l'industrie biotechnologique sur la protection de la recherche et des participants à la recherche
- Le Code de la Pharmaceutical Research and Manufacturers of America (PhRMA) sur les interactions avec les professionnels de la santé, les principes directeurs sur la publicité directe aux consommateurs et la conduite des essais cliniques
- La Fédération européenne d'associations et d'industries pharmaceutiques (EFPIA)
- La Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA)
- Les règles et réglementations émises par les États-Unis. Securities and Exchange Commission (Commission des valeurs mobilières des États-Unis)
- [**La prise de position de Biogen sur le changement climatique**](#)
- [**La déclaration de Biogen sur les droits de l'homme**](#)

NOUS RESPECTONS NOS NORMES ÉCRITES

Bien que les informations contenues dans le présent Code et les normes écrites mondiales auxquelles il est fait référence dans le présent Code soient essentielles, il peut exister d'autres normes écrites fonctionnelles, régionales ou locales qui les complètent. Pour plus d'informations sur les normes écrites fonctionnelles, régionales ou locales, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique, au responsable de la Compliance, au service juridique ou aux partenaires des ressources humaines. La collection actualisée des normes écrites mondiales peut être consultée sur l'intranet de Biogen - site [Synapse](#). Tous les employés de Biogen doivent prendre connaissance des normes écrites applicables sur le site et s'y référer.

La politique mondiale de gestion des normes écrites définit les exigences relatives à l'élaboration ou à la révision d'une norme écrite. Toutes les normes écrites doivent être mises en œuvre conformément à la politique mondiale de gestion des normes écrites.

HIÉRARCHIE DES NORMES ÉCRITES DE BIOGEN

RÈGLEMENTS MONDIAUX
PROCÉDURES OPÉRATOIRES NORMALISÉES
AU NIVEAU MONDIAL

PROCÉDURES OPÉRATOIRES NORMALISÉES, INSTRUCTIONS
DE TRAVAIL ET AIDES À LA TÂCHE AU NIVEAU RÉGIONAL/
DE L'AFFILIÉ/DE LA FONCTION



CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

© 2024 Biogen. Tous droits réservés.